



Manuel du receveur général

Chapitre 18 – Instructions en matière de rapport pour les sociétés d'État et autres entités comptables

Mise à jour : 2015-03-25



Manuel du receveur général - Chapitre 18

Instructions en matière de rapport pour les sociétés d'État et autres entités comptables

Table des matières

- Chapitre 18 - Tableau récapitulatif du cheminement des versions
- 18.1 Introduction
 - 18.1.1 Objet et portée
 - 18.1.2 Autorité
 - 18.1.3 Application
 - 18.1.4 Instruction
- 18.2 Responsabilités
- 18.3 Définitions
- 18.4 Procédures
 - 18.4.1 Préparation des formules
 - 18.4.2 Formules CC-1, CC-1a et CC-1b - Actifs, et CC-2, CC-2a, CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4, CC-2b-5, CC-2c, CC-2d, CC-2d-1, CC-2d-2 et CC-2e - Passifs et avoir
 - 18.4.2.1 Formules CC-1, CC-1a et CC-1b - Actifs, et CC-2, CC-2a, CC-2c, CC-2d, CC-2d-1, CC-2d-2 et CC-2e - Passifs et avoir
 - 18.4.2.2 Formules CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4 et CC-2b-5 - Passifs - Détails complémentaires, régimes de retraite et autres avantages futurs des employés
 - 18.4.3 Formules CC-3, CC-3a et CC-3b - Revenus et charges et formule CC-3c - Autres éléments du résultat global
 - 18.4.4 Formules CC-4, CC-4a et CC-4b - Comptes de capital
 1. Surplus d'apport
 2. Bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net
 3. Capital-actions
 4. Autres comptes de capital/fonds
 5. Cumul des autres éléments du résultat global
 6. Gains/pertes de réévaluation cumulés
 - 18.4.5 Formules CC-5, CC-5a, CC-5b et CC-5c - Renseignements supplémentaires annuels
 1. Détails des opérations concernant les immobilisations
 2. a) Détails des opérations concernant les biens sous contrats de location-acquisition
b) Obligations découlant de contrats de location-acquisition
 3. Renseignements supplémentaires sur les immobilisations
 4. Politiques d'amortissement et autres renseignements supplémentaires
 - 18.4.6 Formules CC-6, CC-6a, CC-6b-1 et CC-6b-2 - Renseignements supplémentaires
 1. Emprunts
 - a. Emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus
 - b. Échéances d'emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus
 - c. Devises des emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus
 - d. Modalités et conditions des instruments d'emprunt
 2. Passif éventuel et obligations contractuelles
 - a. Passif éventuel
 - b. Obligations contractuelles
 - 18.4.7 Formule CC-7 - Modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles

- 18.4.8 Formule CC-8 - Rapprochement entre les Normes internationales d'information financière et les normes comptables du secteur public
- 18.4.9 Formule CC-10 - Programmes d'assurance
- 18.4.10 Formule CC-12 - Liste des sociétés d'État et autres entités comptables
- 18.4.11 Rapport annuel
- 18.4.12 Fréquence des rapports
- 18.4.13 Présentation des formules
- 18.5 Demandes de renseignements

Annexes

- Annexe A - Liste des sociétés d'État et autres entités comptables
- Annexe B - Liste des organisations gouvernementales (ministères et organismes)

Formules

- Note d'accompagnement
- Formule CC-1 - Actifs
- Formule CC-2 - Passifs et avoir
- Formule CC-1a, Formule CC-1b, Formule CC-2a, Formule CC-2b-1, Formule CC-2b-2, Formule CC-2b-3, Formule CC-2b-4, Formule CC-2b-5, Formule CC-2c, Formule CC-2d, Formule CC-2d-1 Formule CC-2d-2 (la page est plus large que la normale) et Formule CC-2e - Actifs et passifs - Renseignements complémentaires
- Formule CC-3 - Revenus et charges
- Formule CC-3a et Formule CC-3b - Revenus et charges - Renseignements complémentaires
- Formule CC-3c - Autres éléments du résultat global
- Formule CC-4, Formule CC-4a et Formule CC-4b - Comptes de capital
- Formule CC-5 (la page est plus large que la normale) - Tableau sur les immobilisations
- Formule CC-5a (la page est plus large que la normale) - Biens/Obligations - Contrats de location-acquisition
- Formule CC-5b - Renseignements supplémentaires sur les immobilisations
- Formule CC-5c - Politiques d'amortissement, œuvres d'art et articles similaires
- Formule CC-6 - Renseignements supplémentaires : Emprunts
- Formule CC-6a, Formule CC-6b-1 et Formule CC-6b-2 (la page est plus large que la normale) – Renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels et les obligations contractuelles
- Formule CC-7 - Modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles
- Formule CC-8 - Rapprochement entre les IFRS et les NCSP
- Formule CC-10 - Programmes d'assurance
- Formule CC-12 - Liste des sociétés d'État et autres entités comptables

Chapitre 18 - Tableau récapitulatif du cheminement des versions

Nota :

Chaque fois qu'un chapitre fait l'objet d'une mise à jour et d'une nouvelle émission, celui-ci est remplacé par la plus récente version. Le tableau ci-dessous fournit un numéro de révision, ainsi qu'un sommaire des modifications importantes se rapportant aux trois derniers exercices. Les modifications apportées à la dernière révision du chapitre sont identifiées au moyen d'une icône de révision (|).

Sommaire du tableau

Manuel du receveur général (MRG) - Chapitre 18 Tableau récapitulatif du cheminement des versions. Le tableau comporte 3 colonnes. La première colonne indique le numéro de révision pour chacune des trois dernières révisions, commençant par la dernière révision au chapitre; la deuxième colonne indique la date pour chaque révision; et la dernière colonne présente un résumé des modifications importantes apportées et liées à chaque révision.

Version du chapitre	Date de la version	Récapitulation des modifications importantes au chapitre
Révision n° 9	2015-03-25	<p>Cette révision inclut les modifications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La formule CC-2b-1 a été modifiée pour clarifier le tableau détaillant la situation de capitalisation des régimes à prestations déterminées; 2. La formule CC-2b-4 a été modifiée afin de recueillir de l'information additionnelle sur les prestations versées du 1^{er} avril au 31 mars; 3. La formule CC-2d a été entièrement modifiée pour refléter les nouvelles exigences en matière de divulgation du SP 3260; 4. La formule CC-2d-1 a été modifiée afin de recueillir de l'information additionnelle sur la nature et la source du passif; 5. La formule CC-2d-2 a été créée afin de recueillir de l'information additionnelle sur le passif environnemental associé au passif d'assainissement; 6. Les formules CC-3a et CC-3b ont été modifiées afin de redistribuer en catégories les sections sur l'exploitation et le coût des ventes et des services.
Révision n° 8	2014-03-27	<p>Cette révision inclut les modifications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La formule CC-1 a été modifiée pour ajouter une ligne pour l'actif des régimes de retraite; 2. La formule CC-2 a été modifiée pour séparer le passif des régimes de retraite du passif des autres avantages futurs des employés; 3. Les formules CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4 et CC-2b-5 ont été modifiées afin de recueillir de l'information additionnelle sur les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés; 4. La formule CC-2d a été modifiée et la formule CC-2d-1 a été créée afin de recueillir de l'information additionnelle sur le passif environnemental; 5. La formule CC-3 a été modifiée pour ajouter des éléments de revenus et de charges et pour redistribuer les autres éléments entre les revenus et les charges;

		<ol style="list-style-type: none"> 6. La formule CC-6a a été modifiée pour ajouter des catégories de passif éventuel; 7. La formule CC-10 a été modifiée pour ajouter une section pour des explications sur les écarts en raison d'un redressement et d'un reclassement des montants des périodes antérieures.
Révision n° 7	2013-04- 04	<p>Cette révision inclut les modifications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La formule CC-1 a été modifiée pour ajouter une ligne pour la provision pour créances douteuses et une ligne pour les débiteurs à long terme; 2. La formule CC-2 a été modifiée pour ajouter une ligne pour la participation ne donnant pas le contrôle; 3. La formule CC-2b-1 a été modifiée pour ajouter une section pour le rapprochement des avantages futurs à l'actif (passif); 4. Les formules CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3 et CC-2b-5 ont été modifiés pour ventiler les régimes de retraite entre capitalisé et non capitalisé; 5. La formule CC-2d a été modifiée pour ajouter une section sur le passif éventuel associé à des sites contaminés; 6. La formule CC-3c a été créée pour ventiler les autres éléments du résultat global entre les éléments non-reclassifiés et les éléments reclassifiés au résultat net; 7. La formule CC-4 a été modifiée pour ajouter une ligne pour les autres éléments du résultat global non-reclassifiés au résultat net pour l'exercice courant dans les bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net; 8. La formule CC-4b a été modifiée pour ajouter une ligne pour les autres éléments du résultat global reclassifiés au résultat net pour l'exercice courant dans le Cumul des autres éléments du résultat global; 9. Les formules CC-5, CC-5a and CC-5c ont été modifiées pour enlever les immobilisations incorporelles; 10. La formule CC-6a a été modifiée pour ajouter des en-têtes de catégories dans la section des obligations contractuelles.

18.1 Introduction

L'information exigée des sociétés d'État découle d'une recommandation comprise dans le troisième rapport du Comité des comptes publics de 1963 . Le Secrétariat du Conseil du Trésor a élargi cette recommandation afin d'inclure les autres entités comptables qui font également partie du périmètre comptable du gouvernement. L'information obtenue sert à préparer des états financiers annuels et des tableaux dans les [Comptes publics du Canada](#) pour fins de divulgation dans les prospectus du gouvernement du Canada et des sociétés d'État ainsi que pour fins d'analyses.

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend toutes les organisations du gouvernement qui constituent l'entité légale du gouvernement ainsi que les autres organisations, incluant les sociétés d'État, qui sont des entités légales distinctes mais qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une organisation de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Une société d'État est une organisation gouvernementale qui opère en suivant le modèle du secteur privé ayant certains objectifs commerciaux et d'autres publics. Le terme société d'État englobe les sociétés d'État mères et les filiales en propriété exclusive. Une société d'État mère est détenue en propriété exclusive directement par le gouvernement et a été établi en vertu d'une loi, de lettres patentes ou d'un article de la [Loi canadienne sur les sociétés par action](#). Une filiale en propriété exclusive est détenue à cent pour cent par une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement par l'entremise de filiales. Sauf dans les situations où une filiale en propriété exclusive a été enjoindre par le gouvernement de faire rapport comme si elle était une société d'État mère, les filiales en propriété exclusive sont gérées par leur société d'État mère.

Il y a un certain nombre de sociétés qui ne sont pas considérées comme des sociétés d'État au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) (LGFP), mais qui sont contrôlées par le gouvernement et tenues de rendre compte au Parlement de leur activités par l'intermédiaire d'un ministre fédéral, dans la plupart des cas.

Il y a également un certain nombre d'organismes à but non lucratif, tels que des fondations, qui rencontrent la définition de contrôle à des fins d'établissement de rapports financiers et qui sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement. La consolidation comprend le regroupement ligne par ligne des comptes de ces sociétés d'État et autres entités, selon une méthode de comptabilité uniforme et l'élimination des soldes et des opérations interorganisationnels. Avant l'élimination de ces soldes et opérations, les comptes des sociétés d'État et autres entités consolidées doivent être convertis à la méthode de comptabilité du gouvernement.

Par conséquent, une ventilation détaillée des actifs, passifs, revenus et charges ainsi que de l'information sur les modifications de conventions comptables sont requises afin de faciliter la conversion des soldes de comptes et opérations des sociétés d'État et autres entités consolidées à la méthode de comptabilité du gouvernement. Cette information est nécessaire à la préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

D'autres sociétés d'État et entités comptables sont aptes à générer eux-mêmes une partie importante de leurs revenus par l'entremise d'activités commerciales à l'extérieur du périmètre comptables du gouvernement et sont autosuffisantes. Elles sont classées comme des sociétés d'État entreprises ou d'autres entreprises publiques.

L'investissement dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques est inscrit selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement. Les investissements de cette nature sont enregistrés au coût et ajustés annuellement pour reconnaître les gains et pertes sur investissements après l'élimination de redressements de gains ou pertes interorganisationnels non réalisés et de dividendes reçus. Les autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont enregistrés directement dans le déficit accumulé et la dette nette du gouvernement. Les actifs et passifs de ces sociétés ne sont pas inclus dans ces états financiers, sauf pour les emprunts qui ne sont pas censés être remboursés directement par les sociétés. Ceux-ci sont enregistrés en tant qu'allocation sur garantie par le gouvernement.

Les programmes d'assurance administrés par les sociétés d'État entreprises mandataires sont divulgués dans une note aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada et les détails pertinents sont présentés dans le volume I des *Comptes publics du Canada*.

Un sommaire des résultats et de la situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques est également présenté dans une note aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Des renseignements sommaires additionnels sont présentés dans le volume I des *Comptes publics du Canada* pour toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées, ainsi que pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Par conséquent, afin de préparer en temps opportun les *Comptes publics du Canada*, il est essentiel que toutes les organisations faisant partie du périmètre comptable du gouvernement soumettent **de l'information exacte et complète dans les délais prescrits.**

18.1.1 Objet et portée

Le présent chapitre vise à informer les responsables des sociétés d'État et autres entités comptables de l'information financière requise à la fin de chaque trimestre civil afin de divulguer la situation financière, les résultats des opérations, le passif éventuel, les obligations contractuelles et les détails des programmes d'assurance et des fonds de garantie de toutes les sociétés d'État et autres entités comptables dans les *Comptes publics du Canada*, dans les prospectus du gouvernement du Canada et des sociétés d'État ainsi que pour fins d'analyse.

18.1.2 Autorité

Afin de s'acquitter de cette responsabilité et conformément à l'[article 63 de la LGFP](#) et l'[article 64 de la LGFP](#), le receveur général demande de l'information financière sur une base trimestrielle.

18.1.3 Application

Ce chapitre du [Manuel du receveur général](#) (MRG) s'applique aux sociétés d'État énumérées à l'[annexe III, parties I et II de la LGFP](#), aux autres sociétés d'État et entités énumérées à l'[annexe A](#) ci-jointe, ainsi qu'à toutes autres sociétés d'État ou autres entités comptables créées après le 31 mars 2014 qui sont contrôlées par le gouvernement; par conséquent, celles-ci font partie du périmètre comptable du gouvernement.

18.1.4 Instructions

Les sociétés d'État et autres entités comptables doivent rendre compte de tous les soldes et opérations des comptes, du passif éventuel, des obligations contractuelles et des détails des programmes d'assurance et des fonds de garantie conformément aux procédures et au calendrier figurant à la [section 18.4](#) du présent chapitre.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques rapportant selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) doivent présenter leurs informations financières sur les formules CC selon le même cadre comptable. Les sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont adopté les IFRS doivent rapporter la valeur des soldes et des opérations selon les normes comptables du secteur public (NCSP) sur leurs formules CC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 et les trimestres ultérieurs suivant l'exercice financier du gouvernement du Canada (du 1^{er} avril au 31 mars). Un rapprochement trimestriel entre les normes comptables IFRS et NCSP doit être détaillé sur la formule CC-8 (Rapprochement entre les IFRS et les NCSP). L'impact sur les états financiers doit être présenté par poste aux états financiers, tel que noté sur les formules appropriées, ainsi que les montants correspondants (actifs, passifs, avoir, revenus, charges et passif éventuel). Cette exigence s'applique seulement à : Énergie atomique du Canada Limitée, Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, Société Radio-Canada, Corporation commerciale canadienne, Commission canadienne du lait, Construction de défense (1951) Limitée, Centre de recherches pour le développement international et VIA Rail Canada Inc.

Toutes les autres sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont adopté les NCSP comme méthode de comptabilité doivent identifier et décrire tout changement dans leurs conventions comptables sur la formule CC-7 (Modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles). Ces changements doivent aussi inclure toute adoption anticipée de NCSP et une description du changement doit être fournie sur la formule ainsi que son impact sur la composante des états financiers de même que le montant rattaché à celui-ci.

18.2 Responsabilités

La responsabilité du président-directeur général de la société d'État ou autre entité consiste à :

1. s'assurer que les données financières soient préparées selon les instructions du présent chapitre et qu'elles soient soumises de façon exacte et complète à tous les égards;
2. identifier les programmes d'assurance et les fonds de garantie, c'est-à-dire :
 1. déterminer les montants à rendre compte;
 2. fournir une évaluation de la suffisance du fonds d'assurance ou de la provision, en fonction des normes du Bureau du surintendant des institutions financières, s'il y a lieu;
 3. fournir les informations sur les facteurs ou événements ayant eu ou qui auront une incidence importante sur les opérations ou la situation financière du fonds d'assurance ou de la provision;
3. s'assurer que les formules soient soumises dans les délais prescrits et accompagnées d'une copie signée de la note d'accompagnement (veuillez consulter la sous-section 18.4.12);
4. s'assurer qu'une copie des états financiers vérifiés ou provisoires ou du rapport annuel soit soumise dès que possible conformément à la sous-section 18.4.11.

Le président-directeur général peut déléguer à l'agent financier supérieur le pouvoir de signature. Il convient de remarquer que la certification des renseignements et la méthode de comptabilité utilisée dans la préparation des formules CC doivent être incluses sur la note d'accompagnement.

18.3 Définitions

Les définitions adoptées aux fins du présent chapitre sont données ci-dessous par ordre alphabétique :

Autres entités comptables

Organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) qui rencontrent la définition de contrôle aux fins d'établissement de rapports financiers. Ces organisations sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Autres entités consolidées

Autres entités, telles que définies ci-dessus, dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement. À l'[annexe A](#), ces sociétés portent l'indicatif (C).

Autre entreprise publique

Société qui n'est pas considérée comme une société d'État au sens de la LGFP, mais qui est contrôlée par le gouvernement et tenue de rendre compte au Parlement de ses activités par l'intermédiaire d'un ministre fédéral dans la plupart des cas. Elle est apte à générer une portion importante de ses revenus par l'entremise d'activités commerciales à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement et est autosuffisante. Dans l'annexe A, ces entités portent l'indicatif (E).

Emprunts

Marchés conclus dans le but d'utiliser des fonds tels que des titres de créance (obligations), des billets à ordre et des emprunts à payer.

Filiale en propriété exclusive

Société en propriété exclusive d'une ou de plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, chacune étant en propriété exclusive, directement ou indirectement, d'une ou de plusieurs sociétés d'État mères.

Gouvernement du Canada (gouvernement)

Comme périmètre comptable, le gouvernement du Canada comprend l'ensemble des organisations qui sont contrôlées par le gouvernement.

Obligation contractuelle

Obligations d'un gouvernement envers des tiers, qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplies.

Organisation gouvernementale

Organisation pouvant comprendre un ministère, un organisme et toute autre organisation faisant partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. (Veuillez consulter la liste complète à l'[annexe B](#).)

Passif éventuel

Obligations potentielles qui peuvent donner lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques et qui résultent de situations incertaines. À terme, l'incertitude sera dénouée lorsqu'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement se produiront ou ne se produiront pas. Le dénouement de l'incertitude confirmera l'existence ou la non-existence d'un passif.

Programme d'assurance ou fonds de garantie

Programme en vertu duquel l'assuré, une tierce partie (excluant les employés), verse une prime d'assurance qui est créditée à un fonds d'assurance ou de garantie ou à une provision administré ou tenu à jour par une société d'État entreprise. Le montant de la prime est fondé sur le montant estimatif du fonds d'assurance ou de la provision nécessaire pour répondre aux demandes éventuelles d'indemnisation et aux frais d'administration. Les programmes d'assurance, tels que l'assurance-groupe, les régimes dentaires, etc., sont exclus de cette définition.

Société d'État

Société qui, au 31 mars, respecte la définition de l'[article 83 de la LGFP](#) ou de l'[article 85 de la LGFP](#). Sont comprises les sociétés énumérées aux [parties I et II de l'annexe III de la LGFP](#) ainsi que la Banque du Canada, le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre de recherches pour le développement international, la Société du Centre national des Arts et Téléfilm Canada (veuillez consulter la liste complète à l'annexe A). Les filiales non consolidées en propriété exclusive sont également des sociétés d'État.

Société d'État consolidée

Société d'État dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement. À l'annexe A, ces sociétés portent l'indicatif (C).

Société d'État entreprise

Société d'État qui est apte à générer une portion importante de ses revenus par l'entremise d'activités commerciales à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement et qui est autosuffisante. À l'annexe A, ces sociétés portent l'indicatif(E).

18.4 Procédures

18.4.1 Préparation des formules

Tous les montants doivent être arrondis au millier de dollars près (ne pas inclure de décimales dans les formules CC puisqu'elles produisent des problèmes d'arrondissement lors de la consolidation). Les soldes et les opérations de 100 000 \$ et plus doivent être présentés individuellement dans chacune des catégories/titres, à moins d'indications contraires.

Les sociétés d'État et autres entités comptables doivent communiquer les soldes impayés à la fin de chaque trimestre et les résultats cumulatifs des revenus et charges du 1^{er} avril à la fin de chaque trimestre et ce, pour certains éléments énumérés aux sous-sections [18.4.2](#) (actifs, passifs et avoir), [18.4.3](#) (revenus et charges), [18.4.4](#) (comptes de capital), [18.4.6](#) (renseignements supplémentaires sur les emprunts, passif éventuel et obligations contractuelles), [18.4.7](#) (modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles), [18.4.8](#) (rapprochement entre les normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes comptables du secteur public (NCSP)) et [18.4.9](#) (programmes d'assurance). Pour les éléments mentionnés à la sous-section [18.4.5](#) (renseignements supplémentaires annuels sur les immobilisations et les biens sous contrats de location-acquisition), communiquer les opérations effectuées du 1^{er} avril au 31 mars et les soldes au 31 mars.

Les soldes et les opérations avec les organisations gouvernementales ou les sociétés d'État et autres entités comptables doivent être présentés séparément sur les formules CC-1, CC-1a, CC-2 et CC-2a pour les postes de la situation financière et sur les formules CC-3, CC-3a et CC-3b pour les éléments de revenus et de charges, (même s'ils ont été déduits d'un autre élément dans les états financiers de l'entité). De même, les formules CC-4, CC-4a et CC-4b doivent présenter les éléments touchant le surplus d'apport, les bénéfices ou pertes accumulés, l'actif ou le passif net, le capital-actions, les autres comptes de capital/fonds, le cumul des autres éléments du résultat global et les gains ou pertes de réévaluation cumulés.

Les sociétés d'État et autres entités comptables créées au cours de l'exercice doivent être considérées comme faisant partie de la liste figurant à l'annexe A ou de la formule CC-12. Cela s'applique également aux filiales en propriété exclusive qui seront présentées dans les Comptes publics. Si une société d'État ou une autre entité est vendue ou privatisée, elle sera considérée comme exclue de la liste de l'[annexe A](#) ou de la formule CC-12 dans l'exercice suivant la vente ou lorsque la privatisation sera réalisée.

Lorsque des actions sont offertes à des tiers, réduisant ainsi la propriété du gouvernement à moins de 100 pour cent, la société d'État n'est plus en propriété exclusive et, ainsi, elle perd son statut de société d'État. Si l'organisation demeure sous le contrôle du gouvernement du Canada, la soumission des formules sera requise.

Advenant qu'elle n'est plus sous ce contrôle, le placement dans l'organisation est comptabilisé au coût et l'organisation est reclassée comme un placement de portefeuille.

Les opérations et les soldes suivants doivent être présentés en détail afin de faciliter le rapprochement des opérations entre le gouvernement du Canada et chaque société d'État ou autre entité comptable et entre les sociétés d'État ou autres entités comptables :

- les sommes à recevoir du gouvernement du Canada, des sociétés d'État et autres entités consolidées et des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :
 - ces montants incluent les créances d'exploitation et les sommes à recevoir au titre de crédits parlementaires;
 - les détails de toute émission de créances détenues par le gouvernement et de tous les soldes de primes ou d'escomptes non amortis liés à ces effets doivent aussi être communiqués.
- les passifs envers le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités consolidées et les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

- ces montants incluent les engagements liés au commerce;
- le tableau sur les fonds pour les dépenses en capital reportées doit être rempli afin d'identifier la partie des crédits pour les immobilisations amortissables, l'amortissement ou tout autre ajustement nécessaire;
- l'échéance des emprunts auprès du gouvernement du Canada pour les exercices futurs, y compris les intérêts courus.
- les revenus et les charges avec le gouvernement du Canada ou les autres sociétés d'État et autres entités comptables :
 - les revenus provenant de l'exploitation, les crédits de fonctionnement ou en capital, les placements, des subventions, les gains sur cession d'immobilisations, les gains de change provenant des opérations en devises, les amortissements des dépenses en capital reportées, les gains non réalisés sur ajustement net de la juste valeur et d'autres catégories de revenus;
 - les charges doivent être ventilées comme personnel (à l'exclusion des régimes de retraite et autres avantages futurs), transports et communications, information, services professionnels et spéciaux, location, réparations et entretien, services publics, matériaux et fournitures, régime de pensions et autres avantages futurs, subventions, frais financiers, pertes sur cession d'immobilisations, pertes de change provenant des opérations en devises, pertes non réalisées sur ajustement net de la juste valeur et d'autres catégories de charges.

Veillez vous référer à la formule CC-12 pour une liste des sociétés d'État et autres entités comptables lors de la préparation des formules CC. Les entités qui ne figurent pas dans cette formule sont considérées comme des tiers.

La Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent dresse un rapport relativement à deux ou plusieurs divisions ou séries d'opérations, fonds/programmes et/ou comptes spéciaux dans ses états financiers vérifiés. Afin de bien compiler les données de cette entité, plus de détails sont nécessaires pour identifier les divisions distinctes, fonds/programmes ou comptes spéciaux qui font partie de l'entité. En conséquence, un jeu complet des formules CC-1 à CC-8 et CC-10 doit être fourni pour le compte de la Société, le Fonds de capital en fiducie ainsi que le Fonds pour prestations de cessation d'emploi.

18.4.2 Formules CC-1, CC-1a et CC-1b - Actifs, et CC-2, CC-2a, CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4, CC-2b-5, CC-2c, CC-2d, CC-2d-1, CC-2d-2 et CC-2e - Passifs et avoir

18.4.2.1 Formules CC-1, CC-1a et CC-1b - Actifs, et CC-2, CC-2a, CC-2c, CC-2d, CC-2d-1, CC-2d-2 et CC-2e - Passifs et avoir

Les formules CC-1 et CC-2 servent à faire la distinction entre les actifs financiers et non financiers, les passifs et les comptes de capital. Les actifs et les passifs sont à leur tour répartis entre les tiers, le gouvernement du Canada, les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ou les sociétés d'État et autres entités consolidées. Les postes de la situation financière figurant sur les formules sont ceux les plus couramment utilisés. Les postes de la situation financière qui ne sont pas expressément mentionnés sur les formules devraient être identifiés séparément sous la rubrique « Autres », avec une description appropriée.

Les formules CC-1a et CC-2a sont nécessaires pour faciliter le rapprochement des débiteurs/créditeurs d'exploitation, des crédits parlementaires à recevoir/à payer entre le gouvernement du Canada et chaque société d'État ou autre entité comptable et entre les sociétés d'État et autres entités comptables. Les soldes de 1 million de dollars ou plus doivent être identifiés et les soldes de moins de 1 million de dollars peuvent être regroupés pour obtenir le total figurant sur les formules CC-1 et CC-2. Ces renseignements complémentaires sont exigés pour le 31 mars seulement.

Pour les investissements avec le gouvernement du Canada et les sociétés d'État et autres entités comptables, divulgués sur la formule CC-1, les détails sur les escomptes/primes non amortis ou les gains/pertes non réalisés de la juste valeur des actifs financiers doivent figurer sur la formule CC-1a. Les caractéristiques du certificat d'investissement (p. ex. obligations, bons du Trésor, etc.), ainsi que la série du certificat et la date d'échéance sont requises pour les ajustements dans les [Comptes publics du Canada](#). Prière de fournir des détails sur la formule CC-1a, s'il y a lieu, pour les soumissions préliminaires et définitives du 31 mars.

Les emprunts contractés auprès de tiers figurant sur la formule CC-2 doivent inclure les intérêts courus. Le solde à la fin de la période doit concorder avec les soldes correspondants figurant sur les formules CC-6.

Les emprunts et effets à payer contractés auprès du gouvernement du Canada figurant sur la formule CC-2 doivent inclure les intérêts courus. Le solde à la fin de la période doit concorder avec les soldes correspondants figurant sur les formules CC-2e.

Remplir pour le 31 mars, s'il y a lieu, le tableau « Fonds pour les dépenses en capital reportées » sur la formule CC-2a pour les soumissions préliminaires et définitives.

L'avoir qui, selon la législation de la société, doit être utilisé pour le bénéfice de certains groupes de tiers, doit être présenté comme autre élément de passif, avec une description appropriée.

Toutes les sociétés d'État et autres entités comptables doivent déclarer les informations en matière de leurs instruments financiers sur les formules CC-1b et CC-2c. Ces formules servent à recueillir de l'information sur les instruments financiers même quand ils sont aussi présentés ailleurs dans d'autres formules soumises par l'entité. Ces formules exigent les valeurs pour le gouvernement du Canada selon les NCSP, les justes valeurs et les valeurs comptables du grand livre. Par contre, les valeurs selon les NCSP pour le gouvernement du Canada devraient être présentées **seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées**. L'information sur les instruments financiers doit être divulguée pour les catégories suivantes d'actifs et de passifs financiers :

- actifs financiers disponibles à la vente;
- actifs financiers ou passifs financiers détenus à des fins de transaction ou à la juste valeur par le biais du résultat net;
- placements détenus jusqu'à leur échéance;
- autres (veuillez préciser).

Veuillez noter que le montant dans la colonne « Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada » sur la formule CC-1b désigne le montant évalué selon les NCSP canadiennes avant l'entrée en vigueur du nouveau SP 3450 – Instruments financiers, qui n'a pas encore été adopté par le gouvernement du Canada. Par conséquent, le SP 3030 – Placements temporaires, le SP 3040 – Placements de portefeuille et le SP 3050 – Prêts, sont toujours en vigueur dans l'évaluation de la « Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada ».

Toutes les sociétés d'État et autres entités comptables doivent divulguer le poste « passif environnemental » de la situation financière sur la formule CC 2. Les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent également remplir la formule CC 2d qui sert à donner des renseignements plus détaillés sur le « passif pour l'assainissement des sites contaminés » et le « passif pour la restauration future d'une immobilisation ». Les sociétés d'État et autres entités consolidées qui déclarent un passif éventuel ou une incertitude relative à la mesure concernant les sites contaminés, ou qui ont des sites soupçonnés d'être contaminés et qui n'ont pas constaté de passif doivent aussi remplir la formule CC-2d-1. Les sociétés d'État et autres entités consolidées qui n'enregistrent pas leurs sites contaminés dans l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF) doivent remplir la formule CC-2d-2 également.

Formule CC-2d : Renseignements complémentaires

Tableau 1 – Passif pour l'assainissement des sites contaminés

Conformément à la norme du SP 3260, toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent constater un passif pour l'assainissement lorsque tous les critères de constatation sont réunis (SP 3260.08). En outre, il faut déclarer les éléments suivants : 1) la nature et la source du passif; 2) la méthode d'estimation; 3) lorsque la VAN est utilisée, le montant total estimatif actualisé et non actualisé du passif, et le taux d'actualisation; 4) les motifs de non-constatation du passif pour les sites soupçonnés d'être contaminés; 5) le montant estimatif des recouvrements prévus en vertu de la norme du SP 3260.65. Ces renseignements sont désormais inclus dans les formules CC-2d et CC-2d-1.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada a établi une liste de 10 catégories pour la nature et la source du passif (ou le contaminant). Les catégories sont maintenant incluses dans la formule CC-2d. Le passif pour l'assainissement doit être déclaré sous la catégorie applicable.

Si des recouvrements sont prévus, le solde de clôture des recouvrements prévus doit maintenant être indiqué séparément, puis être déduit du passif en fin d'exercice.

Les soldes de clôture de passifs doivent être actualisés au moyen de la technique de la valeur actualisée nette lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour régler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures. Le montant non actualisé du passif doit aussi être déclaré.

Il y a en outre sept questions auxquelles il faut répondre pour satisfaire aux exigences de déclaration. Ces questions sont incluses dans la formule CC-2d.

Tableau 2 - Passif pour la restauration future d'une immobilisation

Les sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont déclaré un passif pour la restauration future d'une immobilisation doivent fournir une ventilation détaillée de cette catégorie, y compris le taux d'intérêt débiteur du gouvernement du Canada, le nombre estimatif d'années requises pour régler l'obligation, le taux d'inflation appliqué et le montant correspondant à chaque élément présenté.

La formule CC-2d est seulement requise pour les soumissions préliminaires et définitives du 31 mars.

Il faut inclure des renseignements complémentaires pour tous les sites visés par une divulgation de passif éventuel ou une incertitude relative à la mesure, et ces renseignements doivent être déclarés sur la formule CC 2d 1. Pour les sites visés par une divulgation de passif éventuel, il faut préciser le numéro de site de l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF) ou le nom du site, le montant actualisé, la nature et la source du contaminant ainsi que le motif de la non constatation du passif relatif à l'assainissement. Veuillez noter que l'incertitude quant à la responsabilité au titre de l'assainissement constitue le seul motif de divulgation d'un passif éventuel. Une incapacité à estimer le coût ne constitue pas un passif éventuel. Si un site est visé par une divulgation de passif éventuel, un passif relatif à l'assainissement ne devrait pas être constaté pour ce même site. Si un site contaminé fait l'objet d'un litige, l'estimation du passif éventuel des dommages doit être déclarée sur la formule CC-6a pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, et sur la formule CC 6b pour les sociétés d'État et les autres entités consolidées. L'estimation relative aux dommages ne doit pas être déclarée sur la formule CC-2d-1. L'estimation du passif éventuel associé aux coûts d'assainissement doit être divulguée sur la formule CC-2d-1.

L'incertitude relative à la mesure doit également être déclarée sur la formule CC-2d-1. Si un site est visé par une divulgation d'incertitude relative à la mesure, conformément à la norme SP 2130, il faut déclarer le numéro de site de l'ISCF ou le nom du site, le montant qui est actuellement constaté comme passif relatif à l'assainissement, la nature et la source du contaminant, les estimations les plus basses et les plus élevées et la raison de l'incertitude de la mesure. Il faut aussi répondre aux deux questions de la formule et préciser si l'on s'attend à ce que le montant change d'ici la fin de l'exercice et si le montant est substantiel.

Le passif qui n'a pas été constaté à l'égard de sites soupçonnés d'être contaminés doit être déclaré sur la formule CC-2d-1. Le nom du site, son emplacement, le motif de non constatation du passif, une explication du motif et un plan d'action pour remédier à la situation doivent être inclus.

Formule CC-2d-2 : Renseignements complémentaires

Toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées qui enregistrent ou déclarent un passif au titre de sites contaminés doivent déclarer cette information dans l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF). Veuillez communiquer avec Nicole Casault, au 613-946-4796. Les sociétés d'État et autres entités consolidées qui NE déclarent PAS de sites dans l'ISCF doivent remplir la formule CC-2d-2 et mentionner tous les sites contaminés.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques doivent présenter de l'information additionnelle sur les emprunts et effets à payer contractés auprès du gouvernement du Canada. La formule CC-2e exige des détails sur les (escomptes) / primes non amortis ainsi que les gains / (pertes) non réalisés sur les emprunts ou effets à payer contractés auprès du gouvernement du Canada. Cette information est utilisée afin d'éliminer tout gain ou perte non réalisé entre les organisations, comme l'exige la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

18.4.2.2 Formules CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4 et CC-2b-5 – Passifs - Détails complémentaires, régime de retraite et autres avantages futurs des employés

Les formules CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4 et CC-2b-5 s'appliquent **uniquement aux sociétés d'État et autres entités consolidées** énumérées à l'annexe A. Les formules CC sont conçues pour communiquer des renseignements concernant les régimes de retraite et autres avantages futurs et servent à la préparation des *Comptes publics du Canada*.

Afin de présenter fidèlement les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés dans les *Comptes publics du Canada*, il est important que l'information fournie soit complète, exacte et présentée selon le format et les présentes instructions. Le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées peuvent comptabiliser et présenter différemment l'information dans leurs états financiers respectifs; cependant, quelques réarrangements ou modifications peuvent être nécessaires pour se conformer aux conventions comptables suivies par le gouvernement et la présentation dans les formules CC.

Toutes les formules CC dans cette section sont obligatoires et doivent être remplies sur une base annuelle et incluses dans les documents à fournir au receveur général.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées ayant adopté les normes IFRS et ayant des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés doivent maintenant réévaluer annuellement leurs obligations au titre de prestations constituées pour les régimes de retraite et avantages futurs en fonction du taux d'actualisation requis dans les NCSP, lequel est défini comme étant le « Taux de rendement prévu sur les placements des régimes », et ce, pour des fins de présentation dans les formules CC. En conséquence, cette exigence s'applique seulement à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, la Société Radio-Canada et VIA Rail Canada Inc.

Note : les régimes capitalisés se réfèrent aux régimes dont les actifs sont répartis et réservés dans une fiducie ou une autre entité juridique distincte de l'entité déclarante; ces régimes incluent les régimes qui sont partiellement capitalisés, et par conséquent, déficitaires.

Pour être conforme aux exigences des NCSP, la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées non capitalisés n'est pas obligatoire à ce stade pour les sociétés d'État et autres entités consolidées ayant adopté les normes IFRS.

Note : un régime non capitalisé fait référence à un régime pour lequel aucun actif n'est réparti et réservé dans une fiducie ou une autre entité juridique distincte de l'entité déclarante.

Cependant, toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent compléter une analyse de sensibilité sur la formule CC-2b-5 afin que le Bureau du contrôleur général (BCG) soit en mesure d'évaluer, en particulier, la matérialité de l'impact de la différence d'utilisation du taux d'actualisation entre les IFRS et les NCSP. En raison de la matérialité, et/ou en fonction des circonstances individuelles de chaque organisation, le BCG pourrait demander de l'information additionnelle ou demander des rapports spécifiques afin de s'assurer de la pleine conformité aux NCSP.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées sont tenues de continuer à déclarer les gains et les pertes actuariels survenant après la date de transition aux nouvelles normes comptables selon les NCSP (veuillez consulter les directives fournies dans les sections connexes ci-dessous).

Les formules CC sont conçues afin que seuls les totaux combinés des régimes de retraite capitalisés, des régimes de retraite non capitalisés et des avantages futurs des employés soient rapportés.

Pour s'assurer que tous les montants/éléments soient correctement comptabilisés et classés, veuillez utiliser la catégorie « Autres » le moins possible (si la catégorie « Autres » est utilisée, fournir la description appropriée en fonction de la nature du montant/de l'élément).

Pour faciliter l'achèvement des formules CC en matière de pensions et autres avantages futurs des employés, il est recommandé de remplir les formules CC dans l'ordre suivant :

1. CC-2b-2 – Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que les actifs du régime
2. CC-2b-3 – Charges
3. CC-2b-1 – Rapprochement des actifs (passifs) découlant des avantages futurs
4. CC-2b-4 – Renseignements complémentaires
5. CC-2b-5 – Hypothèses, évaluations actuarielles et analyse de sensibilité

Note : Au moment de remplir les formules CC, veuillez **ne pas** modifier les montants dans les cellules contenant des formules pré-remplies (identifiées par des cellules en gris).

CC-2b-1 – Rapprochement des actifs (passifs) découlant des avantages futurs

Partie A :

Le but de la partie A de la formule CC-2b-1 est de rapprocher le montant au titre de l'obligation des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées avec le montant présenté dans l'état de la situation financière au 31 mars (sur les formules CC-2 ou CC-1). Les montants doivent être inscrits comme suit :

Obligation au titre des prestations constituées, solde de clôture

Ce montant est reporté de la formule CC-2b-2 où il est calculé comme une valeur négative.

Actifs des régimes, solde de clôture

Ce montant est reporté de la formule CC-2b-2 où il est calculé comme une valeur positive.

Pertes ou (gains) actuariels nets non amortis

Pour les fins des Comptes publics, toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées sont tenues de comptabiliser et de rapporter les gains et pertes actuariels survenant après la date de transition aux nouvelles normes comptables en conformité avec les NCSP. Par conséquent, les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent continuer à reporter et amortir les gains et pertes actuariels sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés. L'amortissement peut commencer dans la période suivant la reconnaissance de la perte/gain actuariel. L'amortissement accéléré peut survenir suivant une modification, compression ou règlement aux régimes.

Ce montant représente les gains ou (pertes) actuariels non amortis de la société d'État ou autre entité consolidée à la fin de l'exercice. Le montant doit être inscrit comme une valeur négative pour un gain actuariel net non amorti et une valeur positive pour une perte actuarielle nette non amortie.

Montants comptabilisés après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars

Si la date d'évaluation est une date autre que le 31 mars, les montants des cotisations de l'employeur effectuées aux régimes de retraite et aux autres avantages futurs capitalisés ainsi que le montant des prestations versées directement par la société d'État ou autre entité consolidée pour les régimes de retraite non capitalisés entre la date d'évaluation et le 31 mars, doivent être inscrits dans le rapprochement pour en arriver au montant des actifs (passifs) des avantages futurs au 31 mars.

Provision pour moins-value

La provision pour moins-value représente l'excédent de la valeur ajustée de l'actif sur les avantages futurs prévus; le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public fournit des indications pratiques sur le montant limite pouvant être reporté à l'actif au titre des prestations constituées. Les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent comptabiliser une provision pour moins-value pour les régimes capitalisés conformément au chapitre SP 3250 Avantages de retraite.

Actifs (passifs) des avantages futurs, nets de la provision pour moins-value

Il est important de veiller à ce que le montant de l'actif (passif) des avantages futurs, nets de la provision pour moins-value au 31 mars soit égal à la somme des montants présentée dans l'état des actifs (formule CC-1) et l'état des passifs et avoir (formule CC-2). Par conséquent, si ce montant ne correspond pas à la somme des montants sur la formule CC-1 ou CC-2, les écarts doivent être expliqués dans la section « Autres montants non inclus dans le rapprochement ci-dessus ». Le détail de la nature du montant des écarts devra être fourni.

Note : Même si les informations sur les régimes de retraite capitalisés sont regroupées dans les formules CC, le régime des actifs découlant des avantages futurs sont séparés du régime des passifs découlant des avantages futurs et sont présentés en conséquence dans les états financiers (formule CC-1 et formule CC-2). Par conséquent, les actifs découlant des avantages futurs pour les régimes capitalisés ne doivent pas être en déduction des passifs découlant des avantages futurs pour les régimes capitalisés et non capitalisés, mais plutôt présentés séparément sur la formule CC-1.

Renseignements supplémentaires

Pour les régimes déficitaires (régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés et les régimes non capitalisés), veuillez fournir une répartition détaillée de l'obligation au titre des avantages futurs et de la valeur des actifs des régimes au 31 mars.

Partie B :

Le but de la partie B de la formule CC-2b-1 est de fournir l'historique qui aidera à rapprocher l'actif (passif) découlant des avantages futurs et les gains (pertes) actuariels nets non amortis. Si le montant calculé ne correspond pas au montant de la partie A, le détail de la nature du montant des écarts doit être fourni. Les cellules grises sont liées à d'autres formules CC pour s'assurer que les bons montants sont inclus dans le rapprochement; le contenu des cellules ne doit pas être remplacé. Les informations sur les écarts doivent être inscrites dans les cellules en blanc seulement (p. ex. solde d'ouverture, ajustement de l'exercice précédent, ajustement unique).

CC-2b-2 – Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que les actifs du régime

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées

Le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées est en fonction de la date d'évaluation de la société d'État ou d'une autre entité.

Pour fins de rapport dans les formules CC, les sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont adopté les normes IFRS doivent réévaluer annuellement l'obligation au titre de leurs régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés en utilisant les taux de rendement prévus sur les actifs du régime comme taux d'actualisation conformément aux NCSP.

L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice doit être le montant de l'obligation au titre des prestations constituées déclaré à la fin de l'exercice sur la formule CC de l'exercice précédent. Si le solde d'ouverture a été redressé, veuillez comptabiliser séparément le montant du redressement dans la section « Redressement – exercice précédent ».

Rapprochement des actifs du régime

Cette partie du rapprochement vise uniquement les régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés. Les régimes de retraite à prestations déterminées non capitalisés n'ont pas de valeur d'actifs; par conséquent, aucun montant de cotisations et de prestations versées ne doit être rapporté dans le rapprochement. Cette présentation peut différer de la présentation utilisée dans les états financiers des sociétés d'État et autres entités, dans lesquels les prestations versées et le montant des cotisations correspondant peuvent être comptabilisés.

Le rapprochement des actifs du régime est fondé sur la date d'évaluation de la société d'État ou de l'autre entité.

Les actifs du régime au début de l'exercice doivent être le montant des actifs du régime déclaré à la fin de l'exercice sur la formule CC de l'exercice précédent. Si le solde d'ouverture a été redressé, veuillez comptabiliser séparément le montant du redressement dans la section « Redressement – exercice précédent ».

Les gains ou (pertes) actuariels sur les actifs du régime représentent la différence entre le rendement réel et le rendement prévu sur les actifs du régime. Le rendement prévu sur les actifs du régime et les gains ou (pertes) actuariels sur les actifs du régime doit être présenté séparément. Une considération spéciale doit être accordée à cet élément, car la présentation exigée sur la formule CC peut varier de la présentation utilisée dans les états financiers des sociétés d'État et autres entités.

Les cotisations à recevoir des employés pour rachat de services passés ne sont pas incluses dans la valeur des placements, mais indiquées sur une ligne d'élément distincte.

Informations supplémentaires

Veuillez fournir les informations supplémentaires telles que demandées dans cette section.

CC-2b-3 – Charges

Les charges de l'exercice se composent des charges liées aux avantages futurs et de la charge d'intérêts nets lesquelles doivent toutes deux être déclarées séparément dans les formules CC-2b-3 et dans l'État des revenus et charges (formule CC-3).

Charge liée aux avantages futurs

La charge totale liée aux avantages futurs, telle que présentée à l'annexe justificative, est composée de la charge liée aux régimes à prestations déterminées, des dépenses de régimes à cotisations déterminées, des dépenses des régimes inter-employeurs comptabilisées comme des régimes à cotisations déterminées et des prestations contractuelles de cessation d'emploi, le cas échéant. La contribution de l'employeur au régime de pension de la fonction publique doit être incluse sur une ligne séparée dans la charge relative aux avantages futurs.

Charge liée aux régimes à prestations déterminées

Le montant correspondant à chaque élément des charges liées aux régimes à prestations déterminées doit être fourni.

La participation de l'employeur au coût des prestations acquises (prestations acquises, nette des cotisations des employés) et le coût des modifications, des compressions aux régimes et des règlements devraient être reportés du rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées (formule CC-2b-2). L'amortissement des gains (pertes) actuariels se rapportant aux gains (pertes) actuariels survenant après la date de transition aux nouvelles normes comptables est comptabilisé selon les NCSP. En vertu des NCSP, les pertes et les gains actuariels doivent être amortis sur la DMERCA. L'amortissement peut commencer dans la période suivant la reconnaissance des pertes ou des gains actuariels.

Un amortissement accéléré peut se produire suite à une modification, compression ou règlement aux régimes et le montant doit être rapporté sur une ligne distincte.

Les prestations contractuelles de cessation d'emploi comprennent les avantages relatifs au prolongement de la période d'admissibilité à la retraite anticipée, les indemnités de fermeture et les indemnités de départ découlant de la restructuration ou de la réduction de ses effectifs.

Lorsqu'un régime à prestations déterminées donne lieu à un actif au titre des prestations constituées, une provision pour moins-value correspondant à l'excédent de la valeur ajustée de l'actif sur l'avantage futur prévu doit être constatée. Toute variation du montant de la provision pour moins-value doit être constatée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la variation se produit conformément au chapitre SP 3250 Avantages de retraite.

Charge d'intérêts nets

Le montant d'intérêt sur la moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées et du rendement prévu sur la valeur moyenne des placements doit être reporté du rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées (le cas échéant) (formule CC-2b-2).

CC-2b-4 – Renseignements complémentaires

Cette section vise à donner un aperçu de tous les régimes d'avantages futurs comptabilisés par une société d'État ou une autre entité, ainsi que toutes les modifications apportées aux régimes au cours de l'exercice.

Aperçu des régimes d'avantages futurs

Le nom du régime d'avantages futurs et un bref aperçu du régime pour chaque catégorie figurant sur la formule CC devront être fournis. Pour les catégories qui ne s'appliquent pas, veuillez indiquer « Ne s'applique pas » dans la colonne « Nom du régime ». L'aperçu du régime est uniquement requis si celui-ci n'est pas fourni ou est différent de la description fournie dans le rapport annuel le plus récent de la société d'État ou de l'autre entité. Par conséquent, veuillez fournir un aperçu du régime ou indiquer « Même description des régimes d'avantages futurs que celle divulguée dans le rapport annuel le plus récent » dans la colonne « Aperçu du régime ». Insérez des lignes supplémentaires au besoin.

Aperçu de la politique de financement

Le nom du régime d'avantages futurs et un bref aperçu de la façon dont il est financé doit être fourni. Par exemple, le régime peut être financé par des cotisations des employés et de l'employeur, de même que par les revenus sur les placements, ou les retraités du régime peuvent cotiser sur des éléments spécifiques afin d'obtenir une couverture. Un bref aperçu est nécessaire seulement s'il n'a pas été fourni ou s'il est différent de la description fournie dans le rapport annuel le plus récent de la société d'État ou de l'autre entité. Par conséquent, veuillez fournir un aperçu de la politique de financement ou indiquer « Même politique de financement que celle divulguée dans le rapport annuel le plus récent » dans la colonne « Politique de financement ». Insérez des lignes supplémentaires au besoin.

Aperçu des changements importants aux régimes au cours de l'exercice

Les sociétés d'État et les autres entités qui ont déclaré des modifications aux régimes, des compressions aux régimes ou des règlements de régimes sur les formules CC-2b-2 et CC-2b-3 doivent fournir le nom du régime d'avantages futurs touché par le changement et une description de la modification qui a été apportée au cours de l'exercice. Insérez des lignes supplémentaires au besoin.

Cotisations effectuées et prestations versées entre le 1^{er} avril et le 31 mars

Le montant des cotisations effectuées et des prestations versées dans les rapprochements peuvent couvrir une période de douze mois (c.-à-d., la période de divulgation des sociétés d'État ou des autres entités) différente de la période de déclaration du gouvernement du Canada (1^{er} avril au 31 mars). Dans le même ordre d'idées, tous renseignements supplémentaires concernant le montant des cotisations effectuées et des prestations versées présentés dans le rapport annuel d'une société d'État ou d'une autre entité peuvent couvrir une période différente de la période de déclaration du gouvernement du Canada. Par conséquent, veuillez fournir le montant des cotisations effectuées et des prestations versées du **1^{er} avril au 31 mars**. Veuillez prendre note que le montant des cotisations effectuées vise uniquement les régimes à prestations déterminées capitalisés et partiellement capitalisés. Les régimes à prestations déterminées non capitalisés n'ont pas de valeur d'actif; par conséquent, aucun montant de cotisations ne doit être inscrit.

Note : Les cotisations sont versées en fonction des modalités du régime et aux évaluations actuarielles. Toutefois, en ce qui concerne les régimes à prestations déterminées non capitalisés, certaines sociétés d'État ou d'autres entités déclarent les cotisations équivalentes aux paiements des prestations dans leur rapprochement des actifs du régime. Ces cotisations de contrepartie doivent être exclues du montant des cotisations déclaré sur la formule CC-2b-4. Les cotisations aux régimes à prestations déterminées non capitalisés devraient normalement faire partie du fonds d'administration des sociétés d'État ou des autres entités.

Les régimes de soins de santé et dentaires pour les employés à la retraite du gouvernement sont des régimes contributifs, ce qui signifie que des cotisations sont effectuées par les retraités afin d'obtenir la couverture de ces avantages sociaux. Si la société d'État ou l'autre entité a un régime d'avantages futurs contributif, fournissez le montant des cotisations effectuées par les membres à la retraite du **1^{er} avril au 31 mars**. S'il n'y a aucun régime d'avantages futurs contributif, inscrivez « S.O. » dans la cellule prévue à cet effet. Les coûts et les prestations versées de la société d'État ou d'une autre entité doivent être présentés nets de ces cotisations dans les rapprochements et dans l'annexe justificative des dépenses.

CC-2b-5 – Hypothèses, évaluations actuarielles et analyse de sensibilité

Hypothèses

Les taux utilisés pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que la charge d'intérêts doivent être présentés dans le format spécifié sur la formule CC.

Pour chaque régime d'avantages futurs, indiquez la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés. Veuillez insérer des lignes supplémentaires au besoin.

Évaluations actuarielles

Pour chaque régime d'avantages futurs, indiquez la date de la plus récente évaluation pour les fins de capitalisation. Veuillez insérer des lignes supplémentaires au besoin.

Analyse de sensibilité

Toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent préparer une analyse de sensibilité dans le format spécifié sur la formule CC.

Pour les sociétés d'État et autres entités consolidées ayant adopté les IFRS, la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées non capitalisés n'est pas obligatoire pour le moment, selon les NCSP. Cependant, elles doivent compléter l'analyse de sensibilité afin de permettre au BCG d'évaluer la matérialité de l'impact de la différence d'utilisation du taux d'actualisation entre les IFRS et les NCSP. Dépendamment de la matérialité, et/ou des circonstances individuelles de chaque organisation, le BCG pourrait demander de l'information additionnelle ou demander des rapports spécifiques nécessaires afin de s'assurer du respect des NCSP.

18.4.3 Formules CC-3, CC-3a et CC-3b - Revenus et charges et formule CC-3c - Autres éléments du résultat global

Opérations au titre des revenus et des charges par catégorie, présentées de façon cumulative du 1^{er} avril à la date de clôture de fin de trimestre

Les revenus doivent être présentés en fonction de leur source, tels que : exploitation, crédits parlementaires, placements, subventions, gains sur cession d'immobilisations et autres catégories de revenus.

Les charges comprennent : coût des ventes et services, coûts du régime de retraite et autres avantages futurs des employés, subventions, frais financiers, frais d'amortissement des immobilisations, impôt sur le revenu, pertes sur cession d'immobilisations et autres catégories de charges. L'information financière est cumulative du 1^{er} avril de chaque exercice à la date de clôture de chaque trimestre et inclut les chiffres préliminaires et définitifs au 31 mars couvrant les 12 derniers mois.

Lorsque des montants exacts ne sont pas disponibles, des estimations peuvent être utilisées.

Pour les différentes catégories de revenus et de charges, identifier les revenus et les charges des opérations conclues avec les organisations gouvernementales figurant à l'[annexe B](#), les sociétés d'État et autres entités comptables figurant à l'[annexe A](#) ou sur la formule CC-12 ou avec des tiers, et classer ces montants dans la colonne pertinente. Veuillez noter que les charges d'amortissement se rattachent aux tiers.

Note : Le classement entre les éléments des revenus et des charges dans la formule CC-3 doit refléter la même présentation que dans les états financiers des sociétés d'État et autres entités.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques adoptant les IFRS dans les formules CC sont tenues de présenter séparément dans la formule CC-3 le net des ajustements latents de la juste valeur des instruments financiers à leur juste valeur par le biais du résultat net (même si cela avait été en déduction d'un autre élément dans les états financiers de l'entité). S'assurer que les montants déclarés sont correctement classés entre les opérations avec le gouvernement du Canada, les opérations avec les sociétés d'État ou autres entités comptables et les opérations avec des tiers afin de permettre le rapprochement avec la formule CC-1a.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées adoptant les NCSP dans les formules CC doivent présenter le net des ajustements latents à la juste valeur des instruments financiers catégorisés à la juste valeur ainsi que les gains/pertes latents de change dans l'état des gains et pertes de réévaluation cumulés (formule CC-4b).

Pour les soumissions préliminaires et définitives du 31 mars, présenter séparément sur les formules CC-3a et CC-3b par ministère, société d'État ou autre entité comptable chaque opération au titre des revenus et des charges conclue avec une organisation gouvernementale, une société d'État ou autre entité comptable faisant partie du périmètre comptable du gouvernement et totalisant 1 million de dollars et plus.

La formule CC-3a fournit le détail des revenus en provenance du gouvernement du Canada, des sociétés d'État ou autres entités comptables présenté sur la formule CC-3. Il faut présenter séparément les opérations avec les organisations gouvernementales, les sociétés d'État ou autres entités comptables totalisant 1 million de dollars et plus. Toutes les autres opérations doivent être regroupées et présentées en un seul montant. Insérez des lignes additionnelles dans la formule, si l'espace n'est pas suffisant.

Les montants de même que l'organisation gouvernementale, la société d'État ou l'autre entité comptable appropriée doivent être énumérés selon la catégorie de revenus correspondante.

La formule CC-3b est la formule équivalente pour présenter les opérations au titre des charges engagées auprès du gouvernement du Canada, des sociétés d'État et autres entités comptables; seules les opérations totalisant 1 million de dollars et plus doivent être présentées.

Veillez noter que le total des revenus (formule CC-3a) et le total des charges (formule CC-3b) produits par le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités comptables doivent correspondre aux totaux pertinents sur la formule CC-3.

Seules les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques adoptant les IFRS dans les formules CC sont tenues de déclarer les autres éléments du résultat global (OCI) sur la formule CC-3c. Les éléments de l'OCI devraient être répartis entre les OCI subséquentment reclassifiés en résultat net (c.-à-d. gains/pertes non réalisés survenus au cours de la période sur les actifs financiers disponibles à la vente) qui sont présentés dans le Cumul des autres éléments du résultat global (formule CC-4b) et les OCI non-reclassifiés qui sont portés directement aux bénéfices/pertes accumulés ou dans le surplus/déficit (formule CC-4) (c.-à-d. gains et pertes actuariels). S'assurer que les montants déclarés sont correctement classés entre les opérations avec le gouvernement du Canada, les opérations avec les sociétés d'État ou autres entités comptables et les opérations avec des tiers afin de permettre le rapprochement avec la formule CC-1a.

La formule CC-3 ne s'applique pas aux sociétés d'État et autres entités consolidées adoptant les NCSP dans leurs formules CC. Ces entités doivent s'assurer que les montants présentés dans l'OCI dans leurs propres états financiers sont correctement présentés dans les formules CC en conformité avec les NCSP (c.-à-d. les gains et pertes actuariels sont différés et amortis comme étant une perte de réévaluation unique à la charge).

18.4.4 Formules CC-4, CC-4a et CC-4b - Comptes de capital

Les formules CC-4, CC-4a et CC-4b servent à présenter les opérations liées à l'avoir réparties entre le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités comptables et les tiers.

1. Surplus d'apport

Les opérations telles que l'injection de nouveaux capitaux, les crédits parlementaires spéciaux, les dons ou les radiations exceptionnelles doivent être présentées selon leur source, soit le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités comptables ou les tiers.

2. Bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net

Le solde d'ouverture doit correspondre au solde de clôture de l'exercice précédent. Tout retraitement des périodes antérieures doit être présenté séparément et suffisamment d'explication du retraitement doit être fournie.

Les opérations telles que les dividendes déclarés au gouvernement (i.e. déclarés ou versés par les sociétés au gouvernement), les transferts de fonds excédentaires ou de profits, les provisions et les radiations exceptionnelles doivent être présentées selon leur source, soit le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités comptables ou les tiers. Les ajustements des exercices antérieurs doivent être décrits convenablement et expliqués de façon appropriée.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées adoptant les NCSP dans les formules CC doivent exclure les gains/pertes réévalués (s'il y a lieu) de l'état de l'actif/passif net et les déclarer à l'état des gains et pertes de réévaluation cumulés (formule CC-4b).

Tout changement de convention comptable qui entraîne un redressement doit être justifié en remplissant la formule CC-7 sur laquelle doit figurer une description du changement et l'incidence quantitative sur les postes aux états financiers.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques adoptant les IFRS dans les formules CC doivent présenter le total des OCI non-reclassifiés pour l'exercice (formule CC-3c) sur cette formule.

3. Capital-actions

Les opérations liées au capital-actions telles que les nouvelles émissions ou la restructuration du capital-actions doivent être présentées sur la formule CC-4a.

4. Autres comptes de capital/fonds

Le nom des autres comptes de capital/fonds doit être fourni. Veuillez prendre note que les retenues sont incluses dans cette catégorie. Les opérations liées à cette catégorie de compte de capital/fonds doivent être présentées et la nature des changements doit être expliquée sur la formule CC-4a.

5. Cumul des autres éléments du résultat global

La formule CC-4b sert à recueillir de l'information relative au cumul des autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Sur cette formule, les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques doivent présenter le total des autres éléments du résultat global (OCI) reclassifiés pour l'exercice (selon la formule CC-3c) et les montants reclassifiés au résultat net au cours de l'exercice.

6. Gains/pertes de réévaluation cumulés

La formule CC-4b sert à recueillir de l'information sur les gains/pertes de réévaluation cumulés des sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont procédé à une adoption anticipée des NCSP 3450 – Instruments financiers, NCSP 2601 – Conversion des devises et NCSP 1201 – Présentation des états financiers.

Les montants présentés dans les gains/pertes de réévaluation cumulés proviennent généralement de deux sources :

- les gains et pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers dans la catégorie juste valeur tels que les dérivés, les investissements de portefeuille dans les instruments d'avoir qui sont inscrits sur un marché actif;
- les gains et pertes de changes non réalisés dans une devise étrangère.

Certaines entités ont plusieurs catégories de comptes de capital; les formules CC-4 et CC-4a doivent être utilisées pour présenter en détail les changements dans ces comptes de capital/fonds.

L'information financière ci-dessus est cumulative du 1^{er} avril à la date de clôture de chaque trimestre. Les montants préliminaires et définitifs de mars couvrent les informations financières pour une période de 12 mois.

Veillez noter que les soldes de fin de période des comptes de capital doivent concorder avec les comptes de capital correspondants déclarés sur la formule CC-2.

18.4.5 Formules CC-5, CC-5a, CC-5b et CC-5c - Renseignements supplémentaires annuels

Les formules CC-5¹, CC-5a¹, CC-5b et CC-5c¹ servent à présenter des renseignements et des opérations liés aux immobilisations, aux biens sous contrats de location-acquisition, aux obligations découlant de contrats de location-acquisition, aux politiques d'amortissement, à de l'information sur les œuvres d'art ou articles similaires et à d'autres informations supplémentaires.

1. Détails des opérations concernant les immobilisations

Le tableau présente en détail les opérations liées aux immobilisations et à l'amortissement pour la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars de l'exercice en cours. Les montants doivent être enregistrés comme suit :

Catégories d'immobilisations

Les catégories d'immobilisations représentent les catégories principales d'immobilisations corporelles et les travaux en cours sur les immobilisations corporelles.

Solde d'ouverture au 1^{er} avril

Le solde d'ouverture au 1^{er} avril représente le montant déclaré comme solde de clôture au 31 mars de la période précédente.

Ajouts durant l'exercice

Les ajouts durant l'exercice représentent le coût des immobilisations acquises au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Ventes, cessions et radiations

Les ventes, cessions ou radiations des immobilisations consistent en l'élimination du coût original des immobilisations vendues, échangées, disposées ou radiées au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Les ventes, cessions ou radiations de l'amortissement cumulé représentent l'élimination de l'amortissement cumulé reliée aux immobilisations qui ont été vendues, échangées, disposées ou radiées au cours de l'exercice.

Transferts de travaux en cours

Les transferts de travaux en cours aux catégories d'immobilisation sont déclarés sous cette colonne en inscrivant un montant négatif (réduction) contre le compte des travaux en cours et un montant positif (augmentation) contre l'immobilisation appropriée. L'incidence totale de ce transfert doit être nulle.

Autres opérations

Les autres opérations représentent tous les ajustements découlant des immobilisations et/ou de l'amortissement cumulé, à l'exception des acquisitions, ventes, cessions, radiations et les échanges.

Pour les ajustements supérieurs à 1 million de dollars, veuillez fournir une description détaillée de l'ajustement.

Amortissement durant l'exercice

L'amortissement durant l'exercice représente la charge d'amortissement constatée en fonction de l'utilisation des immobilisations au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Solde de clôture au 31 mars

Le solde de clôture au 31 mars représente le coût original de l'actif qui appartient toujours à l'entité (immobilisations) ou le total de l'amortissement cumulé lié au solde de clôture des immobilisations.

Valeur comptable nette au 31 mars

Le montant net doit correspondre au montant figurant comme poste de la situation financière en date du 31 mars de la période en cours sur la formule CC-1.

Produits de disposition des immobilisations au cours de l'exercice se terminant le 31 mars

Montants reçus pour les immobilisations vendues ou pour la valeur de reprise tels qu'indiqués au total sur une ligne séparée.

2. **a) Détails des opérations concernant les biens sous contrats de location-acquisition**

L'information suivante est requise :

Catégories de biens sous contrats de location-acquisition

Les catégories de biens sous contrats de location-acquisition représentent les catégories principales d'immobilisations louées.

Solde d'ouverture au 1^{er} avril

Le solde d'ouverture au 1^{er} avril représente le montant rapporté comme solde de clôture au 31 mars de la période précédente.

Ajouts durant l'exercice

Les ajouts durant l'exercice représentent le coût des biens sous contrats de location-acquisition au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Cessions et radiations

Les cessions et radiations consistent en l'élimination du coût original des biens sous contrats de location-acquisition aliénés ou radiés au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Les cessions ou radiations de l'amortissement cumulé représentent l'élimination de l'amortissement cumulé liée aux biens sous contrats de location-acquisition qui ont été aliénés ou radiés au cours de la période.

Transferts de travaux en cours

Les transferts de travaux en cours aux catégories d'immobilisation sont déclarés dans cette colonne en inscrivant un montant négatif (réduction) contre le compte des travaux en cours et un montant positif (augmentation) contre l'immobilisation appropriée. L'incidence totale de ce transfert doit être nulle.

Autres opérations

Les autres opérations représentent tous les ajustements découlant des biens sous contrats de location-acquisition et/ou de l'amortissement cumulé, à l'exception des ajouts, cessions et radiations.

Pour les autres opérations supérieures à 1 million de dollars, veuillez fournir une description détaillée de l'ajustement.

Amortissement durant l'exercice

L'amortissement durant l'exercice représente la charge d'amortissement constatée en fonction de l'utilisation des biens sous contrats de location-acquisition au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Solde de clôture au 31 mars

Le solde de clôture au 31 mars représente le coût original de l'actif qui appartient toujours à l'entité (biens sous contrats de location-acquisition) ou le total de l'amortissement cumulé lié au solde de clôture des biens sous contrats de location-acquisition.

Valeur comptable nette au 31 mars

Le montant net doit correspondre au montant figurant comme poste de la situation financière en date du 31 mars de la période en cours sur la formule CC-1.

b) Obligations découlant de contrats de location-acquisition

L'information suivante est requise pour les contrats de location-acquisition ayant un solde total des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail au 31 mars supérieur à 1 million de dollars. Tous les contrats de location-acquisition ayant un solde total des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail inférieur à 1 million de dollars peuvent être regroupés et présentés ensemble sur la formule.

Identification du contrat de location-acquisition

Identifier le matériel par catégorie. Fournir le nom et l'emplacement des bâtiments. Identifier l'emplacement des terrains et, s'il y a lieu, le bâtiment qui y est érigé.

Date d'entrée en vigueur et la durée du bail en années

Représente la date de début du bail ainsi que sa durée en années.

Total des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail

Représente le total des paiements projetés ou convenus à être effectués pour la durée du bail, excluant les frais accessoires. Ce montant représente le total de l'obligation en cours.

Taux d'actualisation

C'est le taux utilisé pour calculer la valeur actualisée nette des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail et ce devrait être le moindre des taux du gouvernement pour les taux d'accroissement de l'emprunt (également dénommé [Taux d'intérêt débiteur du gouvernement du Canada](#)) et le taux d'intérêt implicite du bail, s'il est pratique de le déterminer.

Intérêts théoriques

Représentent les intérêts présumés inclus dans les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail en se servant du taux d'actualisation approprié. Veuillez noter que les frais accessoires doivent être exclus du total des paiements minimaux lors du calcul des intérêts théoriques.

Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition

Représente le solde des paiements résiduels en vertu d'un bail, moins les intérêts théoriques et les frais accessoires. Ce montant doit correspondre au montant déclaré sur la formule CC-2.

Paiements exigibles pour les cinq (5) prochains exercices consécutifs et ultérieurs

Dans ces colonnes, le total des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail et les intérêts théoriques sont répartis par exercice et doivent concorder avec le total déclaré.

Tous les baux dont le total des paiements résiduels en vertu d'un bail au 31 mars est inférieur à 1 million de dollars doivent être déclarés en un seul paiement sur une seule ligne. Dans ce cas, les colonnes représentant la date d'entrée en vigueur, la durée du bail et le taux d'actualisation n'ont pas besoin d'être remplies. Toutes les autres colonnes restantes doivent être remplies.

Frais d'intérêts encourus provenant de contrats de location-acquisition au cours de l'exercice

Partie des paiements effectués au cours de l'exercice représentant la partie des intérêts.

3. Renseignements supplémentaires sur les immobilisations

Le détail des immobilisations administrées par la société d'État ou autre entité comptable, mais détenues au nom du gouvernement, d'un ministre ou d'une autre organisation gouvernementale, dont le coût ou une partie du coût n'est pas inscrit dans les états financiers. Cette information sera utilisée pour évaluer l'intégralité de l'établissement de rapports des immobilisations par tous les ministères et organisations gouvernementales.

Les trois pièces d'information suivantes sont requises **seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées** pour la présentation d'informations par voie de notes dans les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement du Canada :

- De l'information lorsque l'organisation a acquis des immobilisations du gouvernement qui ont été inscrites à une valeur autre que son coût d'origine lors de l'acquisition (p. ex. un bien qui a été transféré par le gouvernement à la valeur marchande).
- De l'information lorsque l'organisation a reçu un apport sous forme d'immobilisation corporelle au cours de l'exercice.
- Une description du bien et de son utilisation par l'organisation lorsque les immobilisations corporelles de la société ont été constatées à la valeur nominale.

4. Politiques d'amortissement et autres renseignements supplémentaires

Le tableau sur les politiques d'amortissement représente la méthode d'amortissement utilisée par catégorie d'actif ainsi que la durée de vie utile ou de taux applicables pour chaque compte d'actif et ce, recommandé par la politique d'amortissement.

Lorsque les différentes composantes d'un élément d'une immobilisation corporelle ont une durée de vie utile différente, elles peuvent être comptabilisées séparément et être amorties sur leur durée de vie respective. Lorsque cette méthode est employée, le tableau sur les politiques d'amortissement doit présenter la durée de vie utile ou le taux applicable selon un intervalle de durée de vie utile ou de taux applicables pour chacune des catégories d'actif.

De l'information additionnelle sur les œuvres d'art ou articles similaires est également requise pour la présentation de notes aux états financiers consolidés. De l'information est requise si l'organisation détient des collections de musées, des œuvres d'art ou des trésors historiques qui ont une valeur culturelle, esthétique ou historique justifiant de les préserver perpétuellement. Le cas échéant, fournir une brève description ainsi que la valeur comptable nette.

18.4.6 Formules CC-6, CC-6a, CC-6b-1 et CC-6b-2 - Renseignements supplémentaires

1. Emprunts

La formule CC-6 sert à présenter les opérations d'emprunt, les intérêts courus, les échéances d'emprunts et les devises d'emprunts auprès de tiers.

a. Emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus

Cette partie de la formule doit être remplie trimestriellement par toutes les sociétés d'État et autres entités. Elle présente les opérations brutes d'emprunt, les intérêts courus et le remboursement auprès de tiers, en distinguant les emprunts garantis par le gouvernement des autres emprunts.

Veillez noter que les nouveaux emprunts sont cumulatifs du 1^{er} avril jusqu'à la fin de la période et ne constituent pas de nouveaux emprunts enregistrés pour le trimestre actuel. Le solde d'ouverture au 1^{er} avril doit correspondre à celui rapporté au 31 mars de l'exercice précédent et ne doit pas changer durant l'exercice.

Les emprunts garantis par le gouvernement ne se limitent pas nécessairement aux emprunts des sociétés d'État mandataires de Sa Majesté. Les lois constitutives ou les lois habilitantes peuvent aussi formellement énoncer l'état de la garantie des emprunts.

b. Échéances d'emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus

Cette partie de la formule doit être remplie à chaque exercice, doit présenter les remboursements minimaux d'emprunts pour les cinq prochains exercices et doit inclure les intérêts courus. L'information est demandée pour le 31 mars de la période en cours et elle doit correspondre au montant figurant sur la formule CC-2. De plus, il faut calculer le taux d'intérêt moyen pour tous les montants de chacun des cinq exercices et des exercices ultérieurs. Si des emprunts sont assortis d'un taux variable ou d'un taux préférentiel majoré, le total des emprunts et le taux d'intérêt estimatif doivent être divulgués dans une note au tableau.

Le détail par instrument d'emprunt doit être déclaré seulement par les entités consolidées et le total doit être déclaré par toutes les sociétés d'État et autres entités comptables. Les remboursements minimaux d'emprunts doivent correspondre au montant figurant comme poste de la situation financière sur la formule CC-2, ainsi qu'avec le montant d'emprunt contracté auprès de tiers indiqué en a) sur la formule CC-6.

c. Devises des emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus

Cette partie de la formule doit être remplie à chaque exercice et le montant total des emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus au 31 mars de l'exercice en cours, doivent être répartis selon les montants à payer en devises ou en dollars canadiens. Le montant de la valeur équivalente en dollars canadiens doit être présenté et le montant total doit concorder en total au montant figurant comme poste de la situation financière sur la formule CC-2 et aux remboursements minimaux d'emprunts énumérés en b) sur la formule CC-6.

d. Modalités et conditions des instruments d'emprunt

Cette partie de la formule doit être remplie à chaque exercice par les entités consolidées seulement et doit fournir le détail des modalités et conditions de chacun des instruments d'emprunt.

2. Passif éventuel et obligations contractuelles

La formule CC-6a sert à présenter le passif éventuel et les obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Ces entités devraient se référer à l'IAS 37-Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

Les formules CC-6b-1 et CC-6b-2 servent à présenter les obligations contractuelles et le passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées seulement. Les entités devraient consulter au besoin les NCSP : soit le SP 3300-Passifs éventuels, le SP 3310-Garanties d'emprunts et le SP 3390-Obligations contractuelles.

a. Passif éventuel

Le passif éventuel, tel que présenté dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés du gouvernement du Canada, doit être déclaré par catégorie principale. Les formules CC-6a et CC-6b-1 sont utilisées pour décrire les catégories du passif éventuel. Ces catégories peuvent inclure, p. ex. : réclamations et causes en instance et imminentes, cautionnements d'exécution, lettres de crédit, passif éventuel associé à des sites contaminés, etc. Le passif éventuel associé à des sites contaminés représente des coûts approximatifs d'assainissement pour lesquels l'obligation du gouvernement d'encourir ces coûts demeure incertaine, c.-à-d. assainissement associé au litige. Les estimations reliées à l'assainissement des sites contaminés pour lesquels l'obligation du gouvernement d'encourir ces coûts a été évaluée et jugée doivent être déclarées sur la formule CC-2d - Passif pour l'assainissement des sites contaminés.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques doivent remplir la formule CC-6a trimestriellement.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent remplir la formule CC-6b-1 trimestriellement. Pour les réclamations légales et les litiges, le montant demandé par le plaignant, la meilleure estimation possible du conseiller légal du passif potentiel et la meilleure estimation possible de la haute direction doivent également être rapportés. Lorsqu'aucune estimation ne peut être faite pour ces montants, présenter la valeur comme « I/E » (inestimable). Pour les garanties, une liste complète doit être fournie. Pour chacune des garanties, veuillez fournir la limite autorisée, les principaux montants à recouvrer et le montant de la provision enregistrée (le cas échéant).

Note : La limite autorisée désigne le total de diverses catégories d'autorisations des organismes gouvernementaux telles que spécifiées dans la législation, les ententes juridiques ou d'autres documents qui peuvent être en vigueur à un moment donné.

Note : Pour chacune des catégories de passifs éventuels énumérés, indiquer « S. O. » si elle n'est pas applicable. Les cellules vides ne sont pas autorisées.

b. Obligations contractuelles

On y retrouve deux formules différentes selon la catégorie d'entité (telle qu'énumérée à l'[annexe A](#) ou la formule CC-12).

- **Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques** doivent remplir la formule CC-6a. Veuillez inclure toutes les obligations contractuelles au 31 mars.
- **Les sociétés d'État et autres entités consolidées** doivent remplir la formule CC-6b-2 pour inscrire toutes les obligations contractuelles ayant un solde impayé au 31 mars qui dépasse 10 millions de dollars par projet ou par opération individuelle, si celle-ci ne fait pas partie d'un projet.

18.4.7 Formule CC-7 - Modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles

La formule CC-7 sert à recueillir de l'information sur les modifications de conventions comptables ou les opérations inhabituelles. La description de la modification et l'incidence de celle-ci sur les états financiers doivent être divulgués et, ce, pour chaque modification de convention comptable. Les détails, incluant les montants en dollars, s'appliquent à chaque modification de convention comptable.

La classification d'une opération comme étant inhabituelle demande un jugement significatif. Les opérations inhabituelles se situent généralement en dehors des activités normales de fonctionnement de l'entité, et par conséquent, ne sont pas susceptibles de se produire sur une base régulière. Les opérations inhabituelles importantes sont inscrites sur la formule CC-7 et peuvent être divulguées séparément dans les [Comptes publics du Canada](#). Veuillez inclure une brève description de toute opération inhabituelle survenue au cours de la période et pouvant occasionner un écart entre les conventions comptables et celles utilisées par le gouvernement.

Les conventions comptables des sociétés d'État et autres entités consolidées doivent se conformer aux conventions comptables utilisées par le gouvernement du Canada. Veuillez inclure une brève description de toute opération inhabituelle survenue au cours de la période et pouvant occasionner un écart entre les conventions comptables et celles utilisées par le gouvernement. Une description ainsi que l'incidence sur les états financiers doivent être fournies lorsqu'une interprétation comptable s'appuie sur une autre source principale de principes comptables généralement reconnus.

L'adoption anticipée de conventions comptables qui peuvent différer des politiques comptables du gouvernement doivent être divulguées sur cette formule CC, avec une description de l'incidence sur les postes aux états financiers, ainsi que les montants qui s'y rattachent.

Les détails du redressement du solde d'ouverture inscrit sur la formule CC-4 devraient être fournis.

18.4.8 Formule CC-8 - Rapprochement entre les Normes internationales d'information financière et les normes comptables du secteur public

Les sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont adopté les IFRS doivent remplir la formule CC-8 trimestriellement. Sur cette formule, le rapprochement entre les normes comptables IFRS et NCSP doit être décrit, ainsi que l'incidence sur les états financiers et ce, par poste aux états financiers avec le montant qui s'y rattache, tel que présenté sur les formules liées aux actifs, aux passifs, l'avoir, les revenus, les charges et le passif éventuel.

18.4.9 Formule CC-10² - Programmes d'assurance

Ne s'applique qu'à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), à Exportation et Développement Canada (EDC) et à d'autres sociétés d'État ou entités comptables administrant des programmes d'assurance auprès de tiers.

Exigences générales :

1. Une formule CC-10 distincte pour chaque programme d'assurance administré.
2. Les montants déclarés devraient être présentés de manière comparative, soit les montants de la période en cours avec ceux de la période précédente.

3. Tout redressement et toute reclassification des montants de la période précédente et toute variation importante d'un trimestre à l'autre, doivent être expliqués avec suffisamment de détails.

Exigences particulières :

1. le montant d'assurance en vigueur à la date de déclaration;
2. les soldes d'ouverture du fonds au 1^{er} avril de la période en cours et de la période précédente;
3. le total des revenus portés au crédit du fonds pour la période allant du 1^{er} avril à la fin du trimestre déclaré, classés comme primes et droits, revenus de placement, crédits parlementaires et autres revenus et le total des revenus pour la période;
4. le total des charges imputées au fonds pour la période allant du 1^{er} avril à la fin du trimestre déclaré, classés comme pertes sur indemnités versées ou provision pour indemnités payées, intérêts versés sur emprunts des sociétés, frais d'administration, fonds retournés au gouvernement et autres charges, et le total des charges pour la période;
5. le bénéfice (perte) pour la période;
6. le solde de clôture du fonds à la date de déclaration. Ce solde doit concorder avec les totaux relatifs déclarés dans le grand livre du fonds des sociétés ainsi qu'avec le total de la ligne (A) plus ou moins la ligne (D) figurant sur la formule CC-10. Exportation et Développement Canada ne déclare que les revenus et charges sur la formule CC-10 ainsi que les notes appropriées relatives à la provision tenue à jour par la société;
7. le montant net des indemnités versées et courues pendant l'exercice à la date de déclaration. Ce montant représente la différence entre les indemnités versées et les montants provenant de la vente des actifs correspondants ou d'autres recouvrements. Pour la période se terminant le 31 mars d'un exercice donné, ce montant doit couvrir une période de 12 mois, du 1^{er} avril au 31 mars;

Pour les rapports trimestriels, le montant déclaré doit être le montant des indemnités nettes versées du 1^{er} avril à la fin du trimestre sur lequel porte le rapport. Les montants déclarés pour l'exercice précédent doivent être déclarés sur la même base de présentation et tout redressement de montants de l'exercice précédent doit être expliqué. Un montant négatif (excédent) doit être divulgué dans le cas où les recouvrements excèdent les indemnités versées. Veuillez identifier ce surplus par le signe moins « - » placé devant le montant divulgué.

S'il n'y a aucune indemnité et aucun recouvrement en raison de l'inactivité du fonds, l'abréviation pour sans objet « S.O. » doit être utilisée.

Note : Les montants des indemnités nettes déclarées doivent être cumulatifs dans tout compte rendu - p. ex., le compte rendu du 31 décembre couvre les montants des indemnités nettes des neuf mois, avril à décembre, et ne doit pas être limité aux mois d'octobre, novembre et décembre.

8. la moyenne des indemnités nettes annuelles versées au cours des soixante derniers mois (5 ans). Pour les comptes rendus couvrant des périodes se terminant le 31 mars d'un exercice donné, ce montant doit couvrir une période de 60 mois, du 1^{er} avril au 31 mars et ce, pour l'exercice en cours et les quatre exercices antérieurs;

Pour les rapports trimestriels, le montant à déclarer doit couvrir une période de 60 mois se terminant à la date de déclaration du trimestre - p. ex. du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2014 pour l'exercice en cours, de même que pour les cinq exercices antérieurs se terminant le 30 septembre de l'exercice précédent. Les montants déclarés pour l'exercice précédent et les trimestres doivent être sur la même base de présentation et tout redressement de montants de l'exercice précédent doit être expliqué. Un montant négatif (excédent) doit être divulgué dans le cas où les recouvrements excèdent la moyenne des indemnités payées des soixante derniers mois.

S'il n'y a aucune indemnité et aucun recouvrement en raison de l'inactivité du fonds, l'abréviation pour sans objet « S.O. » doit être utilisée.

9. lorsqu'une évaluation actuarielle liée à la suffisance du fonds ou à la provision est initiée, les résultats doivent être divulgués par voie de note;
10. les facteurs ou événements qui ont eu une incidence importante sur les opérations ou la situation financière du fonds d'assurance ou de la provision, survenus au cours de la période déclarée. Une description concise de ces événements et des facteurs doit être préparée pour permettre, si nécessaire, une divulgation adéquate de notes en bas de page au Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires du gouvernement.

18.4.10 Formule CC-12 - Liste des sociétés d'État et autres entités comptables

Afin de faciliter la tâche de remplir les formules CC, une liste des sociétés d'État et autres entités comptables est incluse pour un accès plus facile. La même liste se trouve à l'annexe A du présent chapitre.

18.4.11 Rapport annuel

Toutes les sociétés d'État et autres entités comptables doivent transmettre une copie de leurs états financiers vérifiés au Conseil du Trésor, en vertu de l'[article 150 de la LGFP](#).

Pour les sociétés d'État mères dont leurs filiales en propriété exclusive ne sont pas consolidées, une copie des états financiers vérifiés de la société d'État mère et de chacune des filiales en propriété exclusive sont requises.

Adresse pour fins de soumission :

Direction de la gouvernance
Secteur des opérations gouvernementales
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier - Étage 7
140, rue O'Connor
Ottawa, Canada K1A 0R5

Télécopieur : 613-957-0160
Courriel : gd-dg@sct-tbs.gc.ca

18.4.12 Fréquence des rapports

Les sociétés d'État et autres entités comptables dont les revenus annuels prévus s'élèvent à moins de 10 000 000 \$ doivent remplir leurs formules CC uniquement pour les soumissions **préliminaires et définitives du 31 mars**. Les prévisions de revenus annuels doivent correspondre à l'exercice du gouvernement (c.-à-d. du 1^{er} avril au 31 mars). S'il y a lieu, une lettre de confirmation à cet effet, dûment signée par l'agent visé à la section [18.2](#), doit être transmise au receveur général au plus tard le 31 juillet. Veuillez noter que cette date correspond également à la date limite de soumission du compte rendu du 30 juin.

À compter du 31 mars et pour chaque trimestre civil suivant, chaque société d'État et autre entité comptable est tenue de soumettre les formules CC selon le calendrier sommaire suivant.

Sommaire du tableau

Ce tableau présente les formules CC à soumettre à tous les trimestres. Il se compose de six colonnes. La première colonne présente toutes les formules CC. La deuxième colonne indique si les formules CC présentées dans la première colonne doivent être remplies ou non pour le rapport préliminaire du 31 mars. La troisième colonne indique si les formules CC présentées dans la première colonne doivent être remplies ou non pour le rapport définitif du 31 mars. La quatrième colonne indique si les formules CC présentées dans la première colonne doivent être remplies ou non pour le rapport du 30 juin. La cinquième colonne indique si les formules CC présentées dans la première colonne doivent être remplies ou non pour le rapport du 30 septembre. La sixième colonne indique si les formules CC présentées dans la première colonne doivent être remplies ou non pour le rapport du 31 décembre.

Formules CC	31 mars préliminaires	31 mars définitives	30 juin	30 sept.	31 déc.
CC-1	Toutes	Toutes	Toutes 	Toutes 	Toutes 
CC-1a	Toutes	Toutes			
CC-1b	Toutes	Toutes			
CC-2	Toutes	Toutes	Toutes 	Toutes 	Toutes 
CC-2a	Toutes	Toutes			
CC-2b-1 à CC-2b-5	Entités consolidées	Entités consolidées			
CC-2c	Toutes	Toutes			
CC-2d, CC-2d-1 et CC-2d-2	Entités consolidées	Entités consolidées			
CC-2e	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques			
CC-3	Toutes	Toutes	Toutes 	Toutes 	Toutes 
CC-3a	Toutes	Toutes			
CC-3b	Toutes	Toutes			
CC-3c	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 
CC-4	Toutes	Toutes	Toutes 	Toutes 	Toutes 
CC-4a	Toutes	Toutes	Toutes 	Toutes 	Toutes 
CC-4b	Toutes	Toutes	Toutes 	Toutes 	Toutes 
CC-5	Entités consolidées	Entités consolidées			

CC-5a	Entités consolidées	Entités consolidées			
CC-5b	Toutes	Toutes			
CC-5c	Entités consolidées	Entités consolidées			
CC-6	Toutes	Toutes	Toutes ³	Toutes ³	Toutes ³
CC-6a	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ³	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ³	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ³
CC-6b-1 et CC-6b-2	Entités consolidées	Entités consolidées	Entités consolidées ³	Entités consolidées ³	Entités consolidées ³
CC-7	Toutes	Toutes	Toutes ³	Toutes ³	Toutes ³
CC-8 ⁴	Entités consolidées	Entités consolidées	Entités consolidées ³	Entités consolidées ³	Entités consolidées ³
CC-10 ⁵	Toutes	Toutes	Toutes ³	Toutes ³	Toutes ³
CC-12	Liste des sociétés d'État et autres entités comptables				

Veillez noter que « Toutes » veut dire toutes les entités énumérées à l'annexe A.

Les dates limites de soumission sont les suivantes :

Sommaire du tableau

Ce tableau présente les dates limites de soumission des formules CC pour chaque trimestre. Il se compose de 2 colonnes. La première colonne présente les dates de compte rendu. La deuxième colonne présente la date limite de soumission pour chaque trimestre.

Date du compte rendu	Date limite de soumission
31 mars (montants préliminaires)	30 avril
31 mars (montants définitifs)	31 mai
30 juin	31 juillet
30 septembre	31 octobre
31 décembre	31 janvier

Le rapport du 31 mars (montants définitifs) est pour publication dans les *Comptes publics du Canada*. Si les montants préliminaires ne subissent aucune modification, il n'est pas nécessaire de produire un rapport définitif; dans un tel cas, il suffit d'envoyer un courriel.

La soumission d'informations exactes et complètes dans les délais prescrits, par toutes les organisations faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, est essentielle à la préparation en temps opportun des *Comptes publics du Canada*. Il est impératif que cette information soit soumise à temps.

18.4.13 Présentation des formules

Une note d'accompagnement est incluse pour résumer les formules à remettre. Cette note exige la signature du président-directeur général (PDG) ou de l'agent financier supérieur (AFS) afin de certifier l'information soumise et la méthode de comptabilité utilisée dans la préparation des formules CC.

La note énonce les exigences du présent chapitre du Manuel du receveur général (MRG) pour le compte rendu des résultats et de la situation financière des sociétés d'État et autres entités comptables, ainsi que le compte rendu des programmes d'assurance administrés par les sociétés d'État et autres entités comptables.

Les sociétés d'État et autres entités comptables doivent transmettre une copie de leurs formules dans un format Excel (.xls) pour les dates limites (veuillez consulter la sous-section [18.4.12](#)) par courriel à l'adresse suivante : CPCContrôle.PACControl@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Une copie numérisée de la note d'accompagnement signée par le PDG ou l'AFS doit également être jointe aux formules CC lorsqu'elles sont soumises.

Les formules CC dans un format Excel (.xls) sont disponibles pour téléchargement sur la page Web portant sur les [Instructions des comptes publics pour les sociétés d'État et autres entités comptables](#) ou sur demande en envoyant un courriel à : CPCContrôle.PACControl@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Notes de bas de page

Note de bas de page 1

Les formules CC-5, CC-5a et CC-5c s'appliquent seulement aux **sociétés d'État et autres entités consolidées**, telles que présentées à l'[annexe A](#) ou sur la formule CC-12.

Il est important que l'information sur les immobilisations, les biens sous contrats de location-acquisition, les obligations découlant de contrats de location-acquisition, les politiques d'amortissement, les renseignements sur les œuvres d'art ou les articles similaires et les autres renseignements supplémentaires soient fournis pour ainsi enregistrer correctement les soldes des immobilisations dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

Note de bas de page 2

Les formules CC-9 et CC-11 sont réservées pour utilisation future.

Note de bas de page 3

Les organisations dont les revenus annuels prévus s'élèvent à moins de 10 000 000 \$, tels que décrites à la sous-section 18.4.12, sont exempts d'une divulgation trimestrielle.

Note de bas de page 4

S'applique seulement aux sociétés d'État consolidées qui ont adopté les IFRS comme méthode de comptabilité.

Note de bas de page 5

Ne s'applique qu'aux sociétés d'État ou autres entités comptables qui administrent des programmes d'assurance capitalisés.

18.5 Demandes de renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Josée Fortier

Analyste financier, Comptes publics et rapports financiers
Section des comptes publics
Direction des rapports des comptes publics et centraux

Téléphone : 819-420-5273

Télécopieur : 819-956-8400

Courriel : josee.fortier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Annexe A - Liste des sociétés d'État et autres entités comptables

Liste des sociétés d'État, telles qu'énumérées à l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*

(E) Société d'État entreprise et autre entreprise publique

(C) Entité consolidée

Partie I

- Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (C)
- Administration de pilotage de l'Atlantique (E)
- Administration de pilotage des Grands Lacs (E)
- Administration de pilotage des Laurentides (E)
- Administration de pilotage du Pacifique (E)
- Administration du pont Blue Water (E)
- Autorité du pont Windsor-Détroit (C)
- Banque de développement du Canada (E)
- Commission canadienne du lait (C)
- Commission canadienne du tourisme (C)
- Commission de la capitale nationale (C)
- Conseil canadien des normes (C)
- Construction de défense (1951) Limitée (C)
- Corporation commerciale canadienne (C)
- Énergie atomique du Canada, Limitée (C)
- Exportation et développement Canada (E)
- Financement agricole Canada (E)
- Marine Atlantique S.C.C. (C)
- Musée canadien de l'immigration au Quai 21 (C)
- Musée canadien de la nature (C)
- Musée canadien de l'histoire (C)
- Musée canadien des droits de la personne (C)
- Musée des beaux-arts du Canada (C)
- Musée national des sciences et de la technologie (C)
- Office de commercialisation du poisson d'eau douce (E)
- Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, Les
- Ridley Terminals Inc. (E)
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (E)
- Société d'assurance-dépôts du Canada (E)
- Société des ponts fédéraux Limitée, La (C)
- Société immobilière du Canada Limitée (E) ¹
- VIA Rail Canada Inc. (C)

Partie II

- Corporation de développement des investissements du Canada, La (E)
- Monnaie royale canadienne (E)
- Société canadienne des postes (E)

Liste des autres sociétés d'État

- Banque du Canada (E)
- Centre de recherches pour le développement international (C)
- Conseil des Arts du Canada (C)
- Filiales en propriété exclusive de La Société des ponts fédéraux Limitée (C)
 - Corporation du Pont international de la Voie maritime, Limitée, La
 - Société du Pont de la rivière Ste Marie
- Fondation canadienne des relations raciales (C)
- Office d'investissement du régime de pensions du Canada (E) ²
- Office d'investissement du régime de pensions du secteur public (E) ³
- PPP Canada Inc. (C)
- Société de la gestion Hibernia (E)
- Société du Centre national des Arts (C)
- Société Radio-Canada (C)
- Téléfilm Canada (C)

Toute société d'État créée au cours de l'exercice doit être considérée comme faisant partie de la liste ci-dessus.

Liste des autres entreprises publiques

- Administration portuaire de Belledune (E)
- Administration portuaire de Halifax (E)
- Administration portuaire de Hamilton (E)
- Administration portuaire de Montréal (E)
- Administration portuaire de Nanaimo (E)
- Administration portuaire d'Oshawa (E)
- Administration portuaire de Port Alberni (E)
- Administration portuaire de Prince Rupert (E)
- Administration portuaire de Québec (E)
- Administration portuaire de Saint John (E)
- Administration portuaire de St-John's (E)
- Administration portuaire de Sept-Îles (E)
- Administration portuaire de Thunder Bay (E)
- Administration portuaire de Toronto (E)
- Administration portuaire de Trois-Rivières (E)
- Administration portuaire Vancouver-Fraser (E)
- Administration portuaire de Windsor (E)
- Administration portuaire du Saguenay (E)
- Commission canadienne du blé, La (E)

Toute autre entreprise publique créée au cours de l'exercice doit être considérée comme faisant partie de la liste ci-dessus.

Liste des autres entités consolidées

- Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (C)
- Fondation canadienne pour l'innovation (C)
- Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable (C)
- Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations (C)

Toute autre entité créée au cours de l'exercice doit être considérée comme faisant partie de la liste ci-dessus.

Pour obtenir les listes à jour des sociétés d'État en vertu de l'[annexe III de la LGFP](#), d'autres sociétés d'État, d'autres entreprises publiques et d'autres entités, prière de s'adresser à la « Direction des rapports des comptes publics et centraux ».

Notes de bas de page

Note de bas de page 1

La société inclut les divisions suivantes (depuis le 29 novembre 2012) : la Société du Vieux Port de Montréal Inc. et Parc Downsview Park Inc.

Note de bas de page 2

La société est exclue du périmètre comptable du gouvernement puisqu'elle gère par l'entremise du Régime de pensions du Canada des fonds n'appartenant pas au gouvernement.

Note de bas de page 3

La société n'a pas à se conformer aux instructions du présent chapitre puisque ses activités sont déjà incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilité concernant les régimes de retraite.

Annexe B - Liste des organisations gouvernementales (ministères et organismes) (portefeuille ministériel par ordre alphabétique)

- **Affaires étrangères, Commerce et Développement**
 - Ministère
 - Commission mixte internationale (section canadienne)
- **Affaires indiennes et du Nord canadien**
 - Ministère
 - Commission canadienne des affaires polaires
 - Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens
 - Greffe du Tribunal des revendications particulières
- **Agence canadienne de développement économique du Nord**
- **Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec**
- **Agence de promotion économique du Canada atlantique**
- **Agence du revenu du Canada**
- **Agriculture et Agroalimentaire**
 - Ministère
 - Commission canadienne des grains
- **Anciens Combattants**
 - Ministère
 - Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
- **Bureau de l'infrastructure du Canada**
- **Bureau du Conseil privé**
 - Ministère
 - Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports
 - Bureau du directeur général des élections
 - Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité
 - Commissariat aux langues officielles
 - Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes
- **Bureau du secrétaire du Gouverneur Général**
- **Citoyenneté et Immigration**
 - Ministère
 - Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
- **Conseil du Trésor**
 - Secrétariat
 - Commissariat au lobbying
 - Commissariat à l'intégrité du secteur public
 - École de la fonction publique du Canada
- **Défense nationale**
 - Ministère
 - Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications
 - Centre de la sécurité des télécommunications
 - Comité externe d'examen des griefs militaires
 - Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire
- **Diversification de l'économie de l'Ouest canadien**
- **Emploi et Développement social**
 - Ministère
 - Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme
 - Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
 - Conseil canadien des relations industrielles
- **Environnement**
 - Ministère
 - Agence canadienne d'évaluation environnementale
 - Agence Parcs Canada

- **Finances**
 - Ministère
 - Agence de la consommation en matière financière du Canada
 - Bureau du surintendant des institutions financières
 - Bureau du vérificateur général
 - Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
 - Tribunal canadien du commerce extérieur
- **Industrie**
 - Ministère
 - Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
 - Agence spatiale canadienne
 - Commission du droit d'auteur
 - Conseil de recherches en sciences humaines
 - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
 - Conseil national de recherches du Canada
 - Greffe du Tribunal de la concurrence
 - Statistique Canada
- **Justice**
 - Ministère
 - Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale
 - Bureau du directeur des poursuites pénales
 - Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada
 - Commission canadienne des droits de la personne
 - Registraire de la Cour suprême du Canada
 - Service administratif des tribunaux judiciaires
 - Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
 - Tribunal canadien des droits de la personne
- **Parlement**
 - Bibliothèque du Parlement
 - Chambre des communes
 - Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique
 - Conseiller sénatorial en éthique
 - Sénat
- **Patrimoine canadien**
 - Ministère
 - Bibliothèque et Archives du Canada
 - Commission de la fonction publique
 - Commission des champs de bataille nationaux
 - Commission des relations de travail dans la fonction publique
 - Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
 - Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles
 - Office national du film
 - Tribunal de la dotation de la fonction publique
- **Pêches et Océans**
- **Ressources naturelles**
 - Ministère
 - Administration du pipe-line du Nord
 - Commission canadienne de sûreté nucléaire
 - Office national de l'énergie
- **Santé**
 - Ministère
 - Agence canadienne d'inspection des aliments
 - Agence de la santé publique du Canada
 - Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
 - Instituts de recherche en santé du Canada

- **Sécurité publique et Protection civile**
 - Ministère
 - Agence des services frontaliers du Canada
 - Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada
 - Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada
 - Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada
 - Commission des libérations conditionnelles du Canada
 - Gendarmerie royale du Canada
 - Service canadien du renseignement de sécurité
 - Service correctionnel du Canada
- **Transports**
 - Ministère
 - Office des transports du Canada
 - Tribunal d'appel des transports du Canada
- **Travaux publics et Services gouvernementaux**
 - Ministère
 - Services partagés Canada

**Rapport des résultats et de la situation financière
des sociétés d'État et autres entités comptables**

Note d'accompagnement

Directeur principal
Direction des rapports des comptes publics et centraux
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place du Portage, Phase III, Étage 13A1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
K1A 0S5

Téléphone : 819-420-5273
Télécopieur : 819-956-8400
Courriel : CPCControl.PACControl@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Nom de la société / entreprise : Société ABC Limitée

Fin de la période / d'exercice : 31 mars 2015

Exercice : 2014-2015

Veillez indiquer dans le tableau suivant si la formule a été complétée (X) si elle ne s'applique pas à vous (S.O.) ou si vous n'avez simplement pas d'activité en lien avec elle (Nil).

Formules	31 mars préliminaire	31 mars définitif	30 juin	30 septembre	31 décembre
CC-1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CC-2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CC-3 et CC-3c	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CC-1a, CC-1b, CC-2a, CC-2b-1 ⁽¹⁾ , CC-2b-2 ⁽¹⁾ , CC-2b-3 ⁽¹⁾ , CC-2b-4 ⁽¹⁾ CC-2b-5 ⁽¹⁾ , CC-2c, CC-2d ⁽¹⁾ , CC-2d-1 ⁽¹⁾ , CC-2d-2 ⁽¹⁾ , CC-2e ⁽²⁾ , CC-3a et CC-3b	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
CC-4, CC-4a et CC-4b	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CC-5 ⁽¹⁾ , CC-5a ⁽¹⁾ , CC-5b et CC-5c ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
CC-6 et CC-6a	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CC-6b-1 and CC-6b-2 ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CC-7	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CC-8 ⁽³⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CC-10 ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CC-12					

Liste des sociétés d'État et autres entités

⁽¹⁾ Les formules ne s'appliquent qu'aux entités consolidées.

⁽²⁾ Ne s'applique qu'aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques,

⁽³⁾ Ne s'applique qu'aux sociétés d'État consolidées qui effectuent la transition aux normes internationales d'information financière (IFRS).

⁽⁴⁾ Ne s'applique qu'aux sociétés d'État et autres entités administrant des programmes d'assurance capitalisés.

N.B. : Les soumissions sont exigibles 30 jours après la fin du trimestre, le 30 avril pour les chiffres préliminaires au 31 mars et le 31 mai pour les chiffres définitifs au 31 mars.

Je certifie, en tant que Président-directeur-général (ou qu'agent financier supérieur), que :

Toutes les opérations et les soldes ont été communiqués conformément au chapitre 18 du Manuel du receveur général;

Toutes les formules CC ont été inclus, conformément au chapitre 18 du Manuel du receveur général;

Toutes les formules CC applicables sont complètes, exactes et ne contiennent pas d'erreurs matérielles;

Les formules CC ont été préparées selon la méthode de comptabilité suivante:

- Normes comptables pour le secteur public excluant les SP 4200 à 4270, normes pour les organismes sans but lucratif du secteur public
- Normes comptables pour le secteur public incluant les SP 4200 à 4270, normes pour les organismes sans but lucratif du secteur public
- Normes internationales d'information financière

La date de soumission des formules CC au receveur général est dans le délai prescrit dans le chapitre 18 du Manuel du receveur général;

Ce certificat vise les formules mentionnées ci-dessus.

Signature du Président-directeur général (ou de l'agent financier supérieur) :

Nom : Joe Smith

Date :

Titre : Agent financier supérieur

Courriel : JoeSmith@ABC Corporation.com

Résumé des totaux de contrôle (doivent tous être zéro)

Actifs (Formule CC-1)

Placements	0	CC-1B	Actifs - Renseignements complémentaires - Information sur les instruments financiers
Actif des régimes de retraite	0	CC-2B1	Passifs - Renseignements complémentaires - Régime de retraite et autres avantages futurs des employés
Immobilisations	0	CC-5	Renseignements supplémentaires annuels - Tableau sur les immobilisations
Biens sous contrats de location-acquisition	0	CC-5A	Renseignements supplémentaires annuels - Biens/Obligations - Contrats de location-acquisition
Investissements	0	CC-1A	Actifs - Renseignements complémentaires
Débiteurs avec le gouvernement du Canada	0	CC-1A	Actifs - Renseignements complémentaires
Crédits parlementaires à recevoir	0	CC-1A	Actifs - Renseignements complémentaires
Débiteurs avec des sociétés d'État entreprises	0	CC-1A	Actifs - Renseignements complémentaires
Placements (incluant intérêts courus, frais) avec des sociétés d'État entreprise	0	CC-1A	Actifs - Renseignements complémentaires
Débiteurs avec des sociétés d'État consolidées	0	CC-1A	Actifs - Renseignements complémentaires
Placements (incluant intérêts courus, frais) avec des sociétés d'État consolidées	0	CC-1A	Actifs - Renseignements complémentaires
Total des actifs	0	CC2	Passifs et Avoir

Passifs et Avoir (Formule CC-2)

Obligations relatives à des contrats de location-acquisition	0	CC-5A	Renseignements supplémentaires annuels - Biens/Obligations - Contrats de location-acquisition
Passif des régimes de retraite	0	CC-2B1	Passifs - Renseignements complémentaires - Régime de retraite et autres avantages futurs des employés
Passif des autres avantages futurs des employés	0	CC-2B1	Passifs - Renseignements complémentaires - Régime de retraite et autres avantages futurs des employés
Passif environnemental - Passif pour l'assainissement des sites contaminés	0	CC-2D	Passifs - Renseignements complémentaires - Passif environnemental
Passif environnemental - Passif pour la restauration future d'une immobilisation	0	CC-2D	Passifs - Renseignements complémentaires - Passif environnemental
Instruments financiers dérivés	0	CC-2C	Passifs - Renseignements complémentaires - Information sur les instruments financiers
Emprunts contractés auprès de tiers incluant les intérêts courus	0	CC-6	Renseignements supplémentaires: Emprunts
Créditeurs avec le gouvernement du Canada	0	CC-2A	Passifs - Renseignements complémentaires
Emprunts et effets à payer	0	CC-2E	Passifs - Renseignements complémentaires
Fonds pour les dépenses en capital reportées	0	CC-2A	Passifs - Renseignements complémentaires
Créditeurs avec des sociétés d'État entreprises	0	CC-2A	Passifs - Renseignements complémentaires
Créditeurs avec des sociétés d'État consolidées	0	CC-2A	Passifs - Renseignements complémentaires
Surplus d'apport	0	CC-4	Comptes de capital
Bénéfices/pertes accumulés	0	CC-4	Comptes de capital
Capital-actions	0	CC-4A	Comptes de capital
Autres comptes de capital/fonds ou participations ne donnant pas le contrôle	0	CC-4A	Comptes de capital
Autres éléments cumulé du résultat étendu	0	CC-4B	Comptes de capital
Gains (Pertes) de réévaluation cumulés	0	CC-4B	Comptes de capital
Total des passifs et de l'avoir	0	CC-1	Actifs

Revenus et charges (Formule CC-3)

Total - Revenus avec le gouvernement du Canada	0	CC-3A	Revenus - Renseignements complémentaires
Total - Revenus avec des sociétés d'État ou autres entités	0	CC-3A	Revenus - Renseignements complémentaires
Régime de retraite et autres avantages futurs des employés - Total des avantages	0	CC-2B3	Charges - Renseignements complémentaires - Régime de retraite et autres avantages futurs des employés
Régime de retraite et autres avantages futurs des employés - Total des intérêts	0	CC-2B3	Charges - Renseignements complémentaires - Régime de retraite et autres avantages futurs des employés
Amortissement des immobilisations	0	CC5 et CC-5A	Renseignements supplémentaires annuels - Tableau sur les immobilisations
Total - Charges avec le gouvernement du Canada	0	CC-3B	Charges - Renseignements complémentaires
Total - Charges avec des sociétés d'État ou autres entités	0	CC-3B	Charges - Renseignements complémentaires
Amortissement des dépenses en capital reportées	0	CC-2A	Passifs - Renseignements complémentaires
Bénéfice net/perte nette	0	CC-4	Comptes de capital

Comptes de capital (Formule CC-4)

Surplus d'apport - Solde de clôture	0	CC-2	Passifs et Avoir
Bénéfice net/perte nette	0	CC-3	Revenus et charges
Bénéfices/pertes accumulés - fin de période	0	CC-2	Passifs et Avoir
Modification de convention comptable	0	CC-7	Modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles

Tableau sur les immobilisations (Formule CC-5)

Œuvres d'art, collections de musée et autres	0	CC-5C	Renseignements supplémentaires annuels - Politiques d'amortissement, œuvres d'art ou articles similaires
Grand total des immobilisations	0	CC-1	Actifs

Renseignements supplémentaires: Emprunts (Formule CC-6)

Emprunts contractés auprès de tiers, incluant intérêts courus, fin de période	0	CC-2	Passifs et Avoir
---	---	------	------------------

Société ABC Limitée
CC-1
Actifs
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Actifs financiers auprès de tiers		71 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 500	
Débiteurs	12 000	
Provision pour créances douteuses	- 597	
Débiteurs nets	11 403	
Autres débiteurs	3 800	
Prêts et avances	15 500	
Provision pour moins-value	- 500	
Prêts et avances nets	15 000	
Débiteurs à long terme	5 100	
Placements (CC-1b)	10 300	
Intérêts courus, frais, etc.	200	
Impôt provincial sur le revenu reporté	500	
Impôt provincial sur le revenu à recevoir	600	
Actif des régimes de retraite (CC-2b-1)	5 875	
Instruments financiers dérivés (CC-1b)	14 700	
Autres (préciser) :		
Actifs non financiers		226 762
Stocks - pour usage interne	20 000	
Stocks - pour revente	5 000	
Charges payées d'avance	1 000	
Frais reportés (préciser) :		
Immobilisations (CC-5)	137 100	
Biens sous contrats de location-acquisition (CC-5a)	41 340	
Actif au titre des prestations constituées	22 322	
Autres (préciser) :		
Actifs avec le gouvernement du Canada		23 350
Investissements (CC-1a)	10 800	
Intérêts courus	150	
Débiteurs (CC-1a)	1 000	
Crédits parlementaires à recevoir (CC-1a)	10 000	
Dépôts au Trésor		
Impôt fédéral sur le revenu reporté	500	
Impôt fédéral sur le revenu à recevoir	600	
Autres (préciser) : <u>taxe sur les produits et services (TPS) à recevoir</u>	300	
Actifs avec des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		1 600
Débiteurs (CC-1a)	1 500	
Placements (incluant intérêts courus, frais) (CC-1a)	100	
Autres (préciser) :		
Actifs avec des sociétés d'État et autres entités consolidées		1 000
Débiteurs (CC-1a)	900	
Placements (incluant intérêts courus, frais) (CC-1a)	100	
Autres (préciser) :		
Total des actifs		324 690

Société ABC Limitée
CC-1a
Actifs – Renseignements complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Actif avec le gouvernement du Canada

Nom et description de l'actif	Échéance	Catégorie d'instrument financier ⁽¹⁾	Valeur nominale	(Escompte) / Prime non amortie	Gain / (perte) non réalisé de la juste valeur ⁽²⁾	Valeur dans le grand livre général	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada ⁽³⁾
Obligations :							
Obligations - Série ZF48	1 décembre 2015	Disponible à la vente	5 000	100		5 100	
Obligations - Série YL25	1 juin 2018	Disponible à la vente	1 500	- 60		1 440	
Obligations - Série YZ11	1 juin 2020	Disponible à la vente	1 200	- 120		1 080	
Sous-total			7 700	- 80	0	7 620	0
Bons du Trésor :							
Bons du Trésor - Série P405	24 novembre 2014	Détenu jusqu'à échéance	3 030	150		3 180	
Sous-total			3 030	150	0	3 180	0
Total (correspond à CC-1) ⁽⁴⁾			10 730	70	0	10 800	0
Débiteurs :							
Défense nationale						1 000	
Total (correspond à CC-1) ⁽⁴⁾						1 000	
Crédits parlementaires à recevoir :							
Industrie Canada						10 000	
Total (correspond à CC-1) ⁽⁴⁾						10 000	

Actifs avec des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽⁵⁾

Nom et description de l'actif	Échéance	Catégorie d'instrument financier ⁽¹⁾	Valeur nominale	(Escompte) / Prime non amortie	Gain / (perte) non réalisé de la juste valeur ⁽²⁾	Valeur dans le grand livre général	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada ⁽³⁾
Placements :							
Banque du Canada - Obligations - Série ABC11	1 septembre 2017	Disponible à la vente	100	- 5		95	
						0	
Intérêts courus, frais :							
Banque du Canada			5			5	
						0	
						0	
Total (correspond à CC-1) ⁽⁴⁾			105	- 5	0	100	0
Débiteurs :							
Monnaie royale canadienne						1 500	
Total (correspond à CC-1) ⁽⁴⁾						1 500	

Actifs avec des sociétés d'État et autres entités consolidées ⁽⁵⁾

Nom et description de l'actif	Échéance	Catégorie d'instrument financier ⁽¹⁾	Valeur nominale	(Escompte) / Prime non amortie	Gain / (perte) non réalisé de la juste valeur ⁽²⁾	Valeur dans le grand livre général	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada ⁽³⁾
Placements :							
Via Rail - Obligations - Série WW90	31 juillet 2015	Disponible à la vente	90			90	
						0	
Intérêts courus, frais :							
Via Rail			10			10	
						0	
						0	
Total (correspond à CC-1) ⁽⁴⁾			100	0	0	100	0
Débiteurs :							
Musée canadien de la nature						900	
Total (correspond à CC-1) ⁽⁴⁾						900	

⁽¹⁾ Indiquez si les actifs financiers sont disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à échéances ou des prêts.

⁽²⁾ Inscrivez le gain (perte) non réalisé de la juste valeur si les actifs financiers sont évalués à la juste valeur.

⁽³⁾ Le gouvernement du Canada n'a pas adopté de façon anticipée la norme comptable du secteur public (NCSP) 3450 - Instruments Financiers. Ainsi, la valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada est le montant calculé sous les NCSP excluant l'adoption de la NCSP 3450. La méthode du coût d'acquisition est la méthode habituelle sous la NCSP 3040 - Placements de portefeuille. Cette colonne doit être remplie seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

⁽⁴⁾ Les soldes de 1 million de dollars et plus doivent être identifiés et les soldes de moins de 1 million de dollars peuvent être regroupés ensemble pour refléter les totaux présentés sur la formule CC-1.

⁽⁵⁾ Veuillez vous référer à la formule CC-12 pour une liste des sociétés d'État et autres entités comptables. Les entités n'étant pas énumérées sur la formule sont considérées comme des tiers.

Société ABC Limitée
CC-1b
Actifs - Renseignements complémentaires
Information sur les instruments financiers
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Investissements et dérivés auprès de tiers

Description des instruments financiers	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada ⁽¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable du grand livre
Disponibles à la vente :			
Caisse de gestion commune	5 700	7 500	7 500
Fonds de revenu	1 700	2 000	2 000
Sous-total	7 400	9 500	9 500
Détenus à des fins de transaction ou à la juste valeur par le biais du résultat net:			
Actifs dérivés	13 000	14 700	14 700
Sous-total	13 000	14 700	14 700
Placements détenus jusqu'à échéance :			
Sous-total	0	0	0
Autres (préciser) :			
Juste valeur - Placement détenu en fiducie	198	800	800
Sous-total	198	800	800
Total (la valeur comptable doit correspondre à CC-1)	20 598	25 000	25 000

⁽¹⁾ Le gouvernement du Canada n'a pas adopté de façon anticipée la norme comptable du secteur public (NCSP) 3450 - Instruments Financiers. Ainsi, la valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada est le montant calculé sous les NCSP excluant l'adoption de la NCSP 3450. La méthode du coût d'acquisition est la méthode habituelle sous la NCSP 3040 - Placements de portefeuille. Cette colonne doit être remplie seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Société ABC Limitée
CC-2
Passifs et Avoir
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Passifs auprès de tiers		121 555
Créditeurs	500	
Obligations relatives à des contrats de location-acquisition (CC-5a)	43 700	
Impôt provincial sur le revenu à payer		
Impôt provincial sur le revenu reporté		
Passif des régimes de retraite (CC-2b-1)	52 150	
Passif des autres avantages futurs des employés (CC-2b-1)	2 005	
Passif net pour l'assainissement des sites contaminés (CC-2d)(déduction faite des recouvrements prévus)	1 000	
Passif environnemental - Passif pour la restauration future d'une immobilisation (CC-2d)	2 500	
Revenus reportés (préciser) :		
Instruments financiers dérivés (CC-2c)	13 700	
Autres (préciser) : Vacances à payer	2 000	
Subventions à payer	4 000	
Emprunts contractés auprès de tiers incluant les intérêts courus (CC-6)		68 313
Passifs avec le gouvernement du Canada		43 150
Créditeurs (CC-2a)	1 500	
Impôt fédéral sur le revenu à payer	300	
Impôt fédéral sur le revenu reporté	200	
Dividendes/fonds excédentaires ou bénéfiques à répartir	1 000	
Emprunts et effets à payer (CC-2e)	20 000	
Crédits parlementaires à payer		
Intérêts courus à payer	2 500	
Revenus reportés (préciser) :	3 000	
Fonds pour les dépenses en capital reportées (CC-2a)	7 650	
Crédits parlementaires reportés	7 000	
Autres (préciser) :		
Passifs avec des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		300
Créditeurs (CC-2a)	300	
Autres (préciser) :		
Passifs avec des sociétés d'État et autres entités consolidées		200
Créditeurs (CC-2a)	200	
Autres (préciser) :		
Avoir et participations ne donnant pas le contrôle		91 172
Surplus d'apport (selon CC-4)	21 200	
Bénéfices/pertes accumulés ou Actif/passif net (selon CC-4)	50 120	
Capital-actions (selon CC-4a)	17 750	
Autres comptes de capital/fonds (selon CC-4a)	0	
Cumul des autres éléments du résultat global (selon CC-4b)	2 102	
Gains (Pertes) de réévaluation cumulés (selon CC-4b)	0	
Participations ne donnant pas le contrôle		
Total des passifs et de l'avoir		324 690

Société ABC Limitée
CC-2a
Passifs - Renseignements complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Passifs avec le gouvernement du Canada

Nom du passif	Montant \$	Nom de l'organisation gouvernementale
Créditeurs :		
	1 200	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
	300	Autres - moins de 1 million \$
Total (correspond à CC-2) ⁽¹⁾	1 500	

Passifs avec des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽²⁾

Nom du passif	Montant \$	Nom de la société d'État ou autre entité
Créditeurs :		
	300	Société canadienne des postes
Total (correspond à CC-2) ⁽¹⁾	300	

Passifs avec des sociétés d'État et autres entités consolidées ⁽²⁾

Nom du passif	Montant \$	Nom de la société d'État ou autre entité
Créditeurs :		
	200	Administration portuaire de Montréal
Total (correspond à CC-2) ⁽¹⁾	200	

Tableau - Fonds pour les dépenses en capital reportées

Solde d'ouverture au 1er avril	9 500
Ajustements nets (préciser) :	
Crédits parlementaires (pour les immobilisations amortissables)	7 500
Amortissement (entrer le montant négatif)	-9 350
Solde de clôture au 31 mars (correspond à CC-2)	7 650

⁽¹⁾ Les soldes de 1 million de dollars et plus doivent être identifiés et les soldes de moins de 1 million de dollars peuvent être regroupés ensemble pour refléter les totaux présentés sur la formule CC-2.

⁽²⁾ Veuillez vous référer à la formule CC-12 pour une liste des sociétés d'État et autres entités comptables. Les entités n'étant pas énumérées sur la formule sont considérées comme un tiers.

Société ABC Limitée
CC-2b-1
Passifs - Renseignements complémentaires
Régime de retraite et autres avantages futurs des employés
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs :

Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice (-) (de CC-2b-2)
Actifs des régimes, solde de clôture (+) (de CC-2b-2)

Situation de capitalisation des régimes à prestations déterminées - excédent (déficit)

Pertes ou (gains) actuariels nets non amortis (+/-)
Cotisations des employeurs après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars (+)
Prestations versées directement par la société ou autre entité après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars (-)

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs

Provision pour moins-value (-)

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs, nette de la provision pour moins-value

Présenté dans l'état des actifs ou l'état des passifs et de l'avoir comme suit :

Actifs découlant des régimes d'avantages futurs, nette de la provision pour moins-value
Passifs découlant des régimes d'avantages futurs

Autres montants pas inclus dans le rapprochement ci-dessus :

(préciser)
(préciser)
(préciser)

Total des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés (CC-1 et CC-2)

Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
Capitalisés	Non capitalisés		
-22 550	-52 500	-2 125	-77 175
22 275			22 275
- 275	-52 500	-2 125	-54 900
2 300	4 200	120	6 620
	XXXX	XXXX	0
XXXX			0
2 025	-48 300	-2 005	-48 280
			0
2 025	-48 300	-2 005	-48 280

5 875			5 875
-3 850	-48 300	-2 005	-54 155
			0
			0
			0
			0
2 025	-48 300	-2 005	-48 280

Concernant la situation de capitalisation des régimes à prestations déterminées présentée ci-dessus, les montants présentés correspondant aux obligations au titre des prestations constituées et aux valeurs des actifs des régimes relativement aux régimes qui sont en situation déficitaire sont les suivants:

Obligations au titre des prestations constituées

Actifs des régimes

Situation de capitalisation des régimes à prestations déterminées, déficit

-7 550	-52 500	-2 125	-62 175
2 000			2 000
-5 550	-52 500	-2 125	-60 175

Partie B - Rapprochement et vérification des calculs:

Rapprochement des actifs (passifs) découlant des avantages futurs

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs, début de l'exercice (de l'exercice antérieur CC-2b-1)

Total de la charge relative aux avantages et aux intérêts pour l'exercice (de CC-2b-3)
Prestations versés (de CC-2b-2)
Prestations versés directement par la société après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars:
De l'exercice précédent (-)
De l'exercice courant (+) (ci-dessus)
Cotisations de l'employeur (de CC-2b-2)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars:
De l'exercice précédent (-)
De l'exercice courant (+) (ci-dessus)

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs, fin de l'exercice

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs, nette de la provision pour moins-value, fin de l'exercice selon

Différence - à être expliqué ci-dessous le cas échéant

(préciser)
(préciser)
(préciser)

Régimes de retraite		Autres avantages	Total
Capitalisés	Non capitalisés		
3 200	-46 000	-1 950	-44 750
-1 275	-5 300	- 155	-6 730
XXXX	3 000	100	3 100
			0
XXXX			0
XXXX	0	0	0
100	XXXX	XXXX	100
			0
0	XXXX	XXXX	0
2 025	-48 300	-2 005	-48 280
2 025	-48 300	-2 005	-48 280
0	0	0	0
			0
			0
			0

Rapprochement des gains (pertes) actuariels non amortis

Perte (gain) nette actuarielle non amortie, début de l'exercice (de l'exercice antérieur CC-2b-1)

Perte (gain) actuarielle de l'exercice courant:
Obligation au titre de prestations constituées (de CC-2b-2)
Actifs des régimes (de CC-2b-2)
Total gain (perte) actuariel de l'exercice courant
Amortissement du gain (perte) actuariel durant l'exercice (de CC-2b-3)
Amortissement accéléré du gain (perte) actuariel selon (de CC-2b-3):
- Modifications aux régimes
- Compressions aux régimes
- Règlements de régimes

Autres - (préciser)
(préciser)

Gain (perte) actuariel net non amorti, fin de l'exercice

Gain (perte) actuariel net non amorti, fin de l'exercice selon partie A

Différence - à être expliqué ci-dessous le cas échéant

(préciser)
(préciser)
(préciser)

Régimes de retraite		Autres avantages	Total
Capitalisés	Non capitalisés		
1 100	3 000	50	4 150
			0
1 000	2 500	75	3 575
500	XXXX	XXXX	500
1 500	2 500	75	4 075
- 100	- 300	- 5	- 405
			0
- 200	0	0	- 200
0	-1 000	0	-1 000
0	0	0	0
			0
			0
2 300	4 200	120	6 620
2 300	4 200	120	6 620
0	0	0	0
			0
			0
			0

Société ABC Limitée
CC-2b-2
Passifs - Renseignements complémentaires
Régimes de retraite et autres avantages futurs des employés
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées :

Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice ⁽¹⁾

Redressement des périodes antérieures (le cas échéant) ⁽⁴⁾

Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice - redressé

Prestations acquises, nette des cotisations des employés(+)

Cotisations des employés (+)

Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées (+)

Prestations versées (-)

Frais d'administration (+)

Transferts nets de (à) autres régimes (+/-)

Modifications aux régimes (+/-)

Compressions aux régimes (+/-)

Règlements de régimes (-)

Pertes actuarielles ou (gains) actuariels (+/-)

**Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice
Mesuré selon la norme comptable (IFRS/NCSP)**

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
	Capitalisés	Non capitalisés		
	20 000	48 000	2 000	70 000
				0
	20 000	48 000	2 000	70 000
	1 050	2 000	100	3 150
	500	1 000		1 500
	1 000	1 500	50	2 550
	-1 050	-3 000	-100	-4 150
				0
				0
	50			50
		500		500
				0
	1 000	2 500	75	3 575
	22 550	52 500	2 125	77 175
	(préciser)	(préciser)	(préciser)	

Rapprochement des actifs du régime:

Valeur des placements, début de l'exercice ⁽¹⁾

Redressement des périodes antérieures (le cas échéant) ⁽⁴⁾

Valeur des placements, début de l'exercice - redressée

Rendement réel sur les placements:

- Rendement prévu sur la valeur moyenne des placements (+)

- Gains actuariels ou (pertes) actuarielles (+/-) ⁽²⁾

Cotisations de l'employeur (+)

Cotisations des employés (+)

Prestations versées (-)

Transferts nets de (à) autres régimes (+/-)

Règlement de régimes (-)

Indemnités de cessation (-)

Valeur des placements, fin de l'exercice

Cotisations à recevoir des employés pour rachat de services passés (+)

Actifs du régime, solde de clôture

Évaluation selon (valeur lié au marché/juste valeur)

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
	Capitalisés	Non capitalisés		
	22 500	XXXX	XXXX	22 500
		XXXX	XXXX	0
	22 500	XXXX	XXXX	22 500
	1 125	XXXX	XXXX	1 125
	- 500	XXXX	XXXX	- 500
	100	XXXX	XXXX	100
	100	XXXX	XXXX	100
	-1 050	XXXX	XXXX	-1 050
		XXXX	XXXX	0
		XXXX	XXXX	0
		XXXX	XXXX	0
	22 275	XXXX	XXXX	22 275
		XXXX	XXXX	0
	22 275	XXXX	XXXX	22 275
	(préciser)			

Informations supplémentaires :

Juste valeur des placements totaux, fin de l'exercice

22 000	XXXX	XXXX	22 000
--------	------	------	--------

Taux de rendement réel des placements de retraite ⁽³⁾

5%

Politique comptable

Si on utilise la valeur liée au marché :

- Période de lissage

- Limite au-dessus duquel le montant excédentaire est constaté immédiatement

Amortissement des gains ou pertes actuariels :

- Méthode corridor (Oui/Non)

- Période d'amortissement (préciser : durée moyenne estimative du reste de la carrière active, immédiatement, autre type de période)

- Commence dans la période des gains ou pertes actuarielles (Oui/Non)

- Commence dans la période suivants les gains ou pertes actuarielles (Oui/Non)

Notes :

⁽¹⁾ Montant rapporté sur la formule CC de l'exercice précédent.

⁽²⁾ Les gains actuariels/pertes actuarielles représentent la différence entre le rendement réel et le rendement prévu des placements : Rendement Réel - Rendement Prévu = (Gains) actuariels/Pertes actuarielles.

⁽³⁾ Le taux de rendement des placements devrait être calculé selon une méthode pondérée par un coefficient temps.

⁽⁴⁾ Fournir les détails du redressement des périodes antérieures ci-dessous:

--

Société ABC Limitée
CC-2b-3
Passifs - Renseignements complémentaires
Régime de retraite et autres avantages futurs des employés
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Charges

Prestations acquises, nette des cotisations des employés (de CC-2b-2)
Amortissement des pertes ou (gains) actuariels
Coût des modifications aux régimes (de CC-2b-2)
Pertes (gains) sur compressions aux régimes (de CC-2b-2)
Pertes (gains) sur règlement de régimes (de CC-2b-2)
Amortissement accéléré des pertes (gains) actuariels suite à :
- Modifications aux régimes
- Compressions aux régimes
- Règlements de régimes
Provision pour moins-value constatée à l'égard des actifs découlant des avantages futurs

Total de la charge relative aux régimes à prestations déterminées

Charge relative aux régimes à cotisations déterminées
Contributions au régime de retraite de la fonction publique (RRFP)
Charge relative aux régimes interemployeurs comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées
Prestations contractuelles de cessation d'emploi

Total de la charge relative aux avantages

Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées (de CC-2b-2)
Rendement prévu sur la valeur moyenne des placements (de CC-2b-2)

Total de la charge relative aux intérêts (montant net)

Charge totale pour l'exercice

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
	Capitalisés	Non capitalisés		
Prestations acquises, nette des cotisations des employés (de CC-2b-2)	1 050	2 000	100	3 150
Amortissement des pertes ou (gains) actuariels	100	300	5	405
Coût des modifications aux régimes (de CC-2b-2)	50	0	0	50
Pertes (gains) sur compressions aux régimes (de CC-2b-2)	0	500	0	500
Pertes (gains) sur règlement de régimes (de CC-2b-2)	0	0	0	0
Amortissement accéléré des pertes (gains) actuariels suite à :				0
- Modifications aux régimes	200			200
- Compressions aux régimes		1 000		1 000
- Règlements de régimes				0
Provision pour moins-value constatée à l'égard des actifs découlant des avantages futurs				0
Total de la charge relative aux régimes à prestations déterminées	1 400	3 800	105	5 305
Charge relative aux régimes à cotisations déterminées				0
Contributions au régime de retraite de la fonction publique (RRFP)		XXXX		0
Charge relative aux régimes interemployeurs comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées				0
Prestations contractuelles de cessation d'emploi				0
Total de la charge relative aux avantages	1 400	3 800	105	5 305
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées (de CC-2b-2)	1 000	1 500	50	2 550
Rendement prévu sur la valeur moyenne des placements (de CC-2b-2)	-1 125	XXXX	XXXX	-1 125
Total de la charge relative aux intérêts (montant net)	- 125	1 500	50	1 425
Charge totale pour l'exercice	1 275	5 300	155	6 730

Société ABC Limitée
CC-2b-4
Passifs - Renseignements complémentaires
Régimes de retraite et autres avantages futurs des employés
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.
Informations supplémentaires :

Aperçu des régimes d'avantages sociaux :

Nom du régime	Bref aperçu du régime, si différent de la description dans le rapport annuel de l'exercice précédent
---------------	--

Régimes à prestations déterminées capitalisées:

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Régimes à prestations déterminées non capitalisées:

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Régimes à cotisations déterminées :

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Régimes de retraite interemployeurs comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées :

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Autres avantages futurs des employés (i.e. Prestations de départ, Indemnisation des accidentés du travail, Plan de santé, Plan de soins dentaires, Assurance-vie, etc.) :

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Aperçu des modalités de financement:

Nom du régime	Bref aperçu des modalités de financement, si différent de la description du rapport annuel de l'exercice précédent
---------------	--

Régimes à prestations déterminées capitalisés:

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Régimes à prestations déterminées non capitalisés:

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Régimes de retraite interemployeurs comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées:

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Autres avantages futurs des employés (i.e. Prestations de départ, Indemnisation des accidentés du travail, Plan de santé, Plan de soins dentaires, Assurance-vie, etc.) :

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Aperçu des changements significatifs apportés aux régimes au cours de l'exercice, si applicable :

Nom du régime	Bref aperçu
---------------	-------------

Modifications aux régimes

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Compressions aux régimes

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Règlement de régimes

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Cotisation effectuée du 1^{er} avril au 31 mars:

Aux régimes à prestations déterminées capitalisés
Aux régimes à prestations déterminées non capitalisés

Employeur	Employé	Total
		0
		0

Aux régimes des autres avantages futurs des employés (régimes contributifs)

Membres à la retraite

Prestations versées du 1^{er} avril au 31 mars:

Pour les régimes de pension à prestations déterminées capitalisées
Pour les régimes de pension à prestations déterminées non capitalisées
Pour les régimes des autres avantages futurs des employés à prestations déterminées

Total

Cotisations de l'employeur versées du 1^{er} avril au 31 mars:

Régimes à cotisations déterminées
Contributions au régime de retraite de la fonction publique (RRFP)
Régimes interemployeurs comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées

Total

Prestations versées en lien aux Prestations contractuelles de cessation d'emploi

--

Société ABC Limitée
CC-2c
Passifs - Renseignements complémentaires
Information sur les instruments financiers
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Instruments financiers dérivés auprès de tiers

Si des passifs financiers ont été enregistrés à la juste valeur, veuillez fournir les détails ci-dessous en utilisant les mêmes noms que pour la formule CC-2.

Description des instruments financiers	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada ⁽¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable du grand livre général
Détenus à des fins de transaction :			
Sous-total	0	0	0
Autres (préciser) :			
Instrument financier "B"	14 000	15 000	13 700
Sous-total	14 000	15 000	13 700
Total (la valeur comptable du grand livre doit correspondre à CC-2)	14 000	15 000	13 700

⁽¹⁾ Le gouvernement du Canada n'a pas adopté de façon anticipée la norme comptable du secteur public (NCSP) 3450 - Instruments Financiers. Ainsi, la valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada est le montant calculé sous les NCSP excluant l'adoption de la NCSP 3450. Cette colonne doit être remplie seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Société ABC Limitée
CC-2d
Passifs – Renseignements complémentaires
Passif environnemental
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Passif environnemental											
Tableau 1											
Passif pour l'assainissement des sites contaminés											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1+2+3+4+5+6+7+8+9+10
	Nature et source	Nature et source	Nature et source	Nature et source	Nature et source	Nature et source	Nature et source	Nature et source	Nature et source	Nature et source	Totaux
<i>Nature et source du passif</i> ⁽¹⁾	Substances radioactives	Anciens sites d'exploration minière	Sites militaires et anciens sites militaires	Pratiques liées au carburant	Décharges/sites d'élimination des déchets	Garages techniques/Transport aérien et terrestre	Installations maritimes/sites aquatiques	Parcs et aires protégées	Opérations commerciales ou industrielles	Autres	
<i>Estimation du nombre moyen d'années avant l'achèvement</i>				5		10					
<i>Taux moyen d'actualisation appliqué</i> ⁽²⁾				1,77%		2,54%					
<i>Taux d'inflation appliqué</i> ⁽⁴⁾				1,50%		1,50%					
Solde d'ouverture au 1er avril (Actualisé)				255		925					1 180
Solde d'ouverture au 1er avril (Actualisé tel que déjà déclaré)				250		900					1 150
Dépenses reliées à la réduction du passif déjà déclaré				-75		-100					-175
Modification du passif déjà déclaré				5							5
Nouveau passif relatif à des sites n'ayant aucun passif déclaré				20		5					25
Solde de clôture au 31 mars - actualisé ⁽²⁾				200		805					1 005
Solde de clôture - recouvrements prévus ⁽⁵⁾				0		-5					-5
Solde de clôture au 31 mars (deduction faite des recouvrements) ⁽²⁾	0	0	0	200	0	800	0	0	0	0	1 000
Solde de clôture au 31 mars - non actualisé (incluant l'IPC) ^{(3) (4)} (excluant les recouvrements)				205		850					1 055
Total des dépenses d'assainissement pour l'exercice en cours (incluant les affectations internes s'il y a lieu)				80		100					180

PS 3260 Questions liées aux déclarations : (obligatoires)

- Les éléments de passif ont-ils tous été actualisés si le flux de trésorerie nécessaire pour régler l'obligation doit s'étendre sur de longues périodes futures? _____ (Oui/Non). Dans la négative, veuillez expliquer : _____
- Indiquer la source du taux d'actualisation et le mois : _____ P. ex., taux d'intérêt débiteur à long terme du gouvernement du Canada au 31 mars 2015 ⁽²⁾
- Les taux d'actualisation ont-ils tous été ajustés pour tenir compte de la période en cours, p. ex., le 31 mars 2015? _____ (Oui/Non). Dans la négative, veuillez expliquer : _____
- Indiquer la méthode d'actualisation : _____ P. ex., méthode du taux unique ou méthode des taux multiples
- Les sites ont-ils tous fait l'objet d'un ajustement en fonction de l'inflation? _____ (Oui/Non). Dans l'affirmative, quel taux d'inflation a-t-on appliqué _____%. Dans la négative, veuillez expliquer : _____
- A-t-on fait des hypothèses importantes ayant une incidence sur l'estimation du passif? _____
- Y a-t-il des sites qui sont soupçonnés d'être contaminés mais qui n'ont pas encore été constatés? _____ (Dans l'affirmative, inscrire sur CC2-d1)

TABLEAU 2											
Passif pour la restauration future d'une immobilisation											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1+2+3+4+5+6+7+8+9+10
	Bien	Bien	Bien	Bien	Bien	Bien	Bien	Bien	Bien	Bien	Totaux
<i>Bien (bâtiment X, installation de stockage Y, bâtiment Y, etc.)</i>	Bâtiment X	Installation de stockage Y	Bâtiment Y	Installation X							
<i>Estimation du nombre moyen d'années avant l'obligation liée à la mise hors service</i>	25	25	25	25							
<i>Taux d'actualisation moyen appliqué</i> ⁽²⁾	2,11%	2,11%	2,11%	2,11%							
<i>Taux d'inflation appliqué</i> ⁽⁴⁾	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%							
Solde d'ouverture au 1er avril	995	498	298	698							2 489
Règlement du passif	0	0	0	0							0
Augmentation des dépenses	4	1	1	1							7
Ajustement en fonction de l'inflation	1	1	1	1							4
Révision des prévisions											0
Solde de clôture au 31 mars ⁽²⁾	1 000	500	300	700	0	0	0	0	0	0	2 500
Total (correspond au total du passif d'assainissement et du passif pour la restauration future d'une immobilisation déclaré sur CC-2)											3 500

⁽¹⁾ Tous les soldes de clôture de passifs doivent être déclarés selon la nature et la source de la contamination, conformément aux catégories indiquées.

⁽²⁾ Tous les soldes de clôture de passifs sont actualisés si les dépenses s'échelonnent sur de longues périodes futures. Pour les comptes publics, le taux doit être tiré des taux d'intérêt débiteurs à long terme du gouvernement du Canada. http://www.fin.gc.ca/activity/lending_fra.asp Taux des intérêts débiteurs du Trésor pour les périodes de plus d'un an, selon le nombre estimatif d'années avant l'achèvement. La méthode du taux unique ou celle des taux multiples peut être utilisée pour l'actualisation; toutefois, si ces méthodes produisent des résultats considérablement différents, la méthode des taux multiples doit être employée. Les taux d'actualisation doivent être ajustés tous les ans.

⁽³⁾ Le montant non actualisé de tous les passifs d'assainissement doit aussi être déclaré. Les passifs non actualisés doivent également être ajustés en fonction de l'inflation (IPC).

⁽⁴⁾ Le taux de l'IPC doit être le taux annuel de mars à mars - <http://www.statcan.gc.ca/start-debut-fra.html>. Les coûts doivent être ajustés en fonction de l'inflation tous les ans.

⁽⁵⁾ Solde des recouvrements prévus lié aux passifs d'assainissement déclarés.

⁽⁶⁾ Les passifs d'assainissement et les passifs éventuels liés aux sites contaminés doivent également être signalés dans l'inventaire des sites contaminés fédéraux. Veuillez contacter Nicole Casault au (613) 946-4796.

Société ABC Limitée
CC-2e
Passifs - Renseignements complémentaires
Emprunts et effets à payer auprès du gouvernement du Canada
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Description	Catégorie d'instrument financier ⁽¹⁾	Valeur nominale	Escompte / (Prime non amortie)	(Gain) / perte non réalisé de la juste valeur ⁽²⁾	Valeur dans le grand livre général	(Gain) / perte non réalisé de la juste valeur déclaré au bénéfice (perte) net
					0	
Emprunt - prêt direct		13 000		2 000	15 000	3 000
					0	
Effet à payer		5 000			5 000	
					0	
					0	
Total (correspond à CC-2)		18 000	0	2 000	20 000	3 000

Échéance des emprunts auprès du gouvernement du Canada, incluant les intérêts courus	Montant \$
Exercice 1 (prochain exercice)	5 000
Exercice 2	4 000
Exercice 3	2 000
Exercice 4	2 000
Exercice 5	2 000
Exercices ultérieurs	5 000
Intérêts courus	
Total	20 000

⁽¹⁾ Indiquez la catégorie de l'instrument financier.

⁽²⁾ Inscrivez le (gain) perte non réalisé de la juste valeur si les actifs financiers sont évalués à la juste valeur.

Société ABC Limitée
CC-3
Revenus et charges
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables ⁽⁴⁾	Opérations auprès de tiers	Total
Revenus				
Exploitation	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Ventes de biens et de produits d'information	5 500		59 350	64 850
Services de nature non réglementaire		3 000		3 000
Autres (préciser):		1 000		1 000
Crédits parlementaires	25 000	XXXX	XXXX	25 000
Placements ⁽¹⁾	1 400		350	1 750
Subventions	500		8 850	9 350
Gain sur cession d'immobilisations	XXXX	XXXX	1 000	1 000
Gain de change provenant des opérations en devises	XXXX	XXXX		0
Amortissement des dépenses en capital reportées	9 350	XXXX	XXXX	9 350
Gain non réalisé sur ajustement net de la juste valeur ⁽²⁾	XXXX	XXXX		0
Autres (préciser) :				0
Total - Revenus	41 750	4 000	69 550	115 300
Charges				
Coût des ventes/services	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Personnel (à l'exclusion des régimes de retraite et autres avantages futurs)	2 000		50 945	52 945
Transports et communications			12 200	12 200
Information		1 500		1 500
Services professionnels et spéciaux				0
Location				0
Réparations et entretien				0
Services publics, matériaux et fournitures				0
Régime de pensions et autres avantages futurs	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Total des avantages	0		5 305	5 305
Total des intérêts			1 425	1 425
Subventions				0
Frais financiers	2 500		6 000	8 500
Amortissement des immobilisations	XXXX	XXXX	11 205	11 205
Perte sur cession d'immobilisations	XXXX	XXXX	3 000	3 000
Perte de change provenant des opérations en devises	XXXX	XXXX	0	0
Perte non réalisée sur ajustement net de la juste valeur ⁽²⁾	XXXX	XXXX	1 000	1 000
Autres (préciser) : Provision			1 150	1 150
Total - Charges	4 500	1 500	92 230	98 230
Bénéfice/(perte) avant impôts sur le revenu	37 250	2 500	-22 680	17 070
Impôt fédéral sur le revenu courant / reporté	3 000	XXXX	XXXX	3 000
Impôt provincial sur le revenu courant / reporté	XXXX	XXXX		0
Bénéfice/(perte) avant participation ne donnant pas le contrôle	34 250	2 500	-22 680	14 070
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾				0
Bénéfice net/(perte nette) (à CC-4)	34 250	2 500	-22 680	14 070

⁽¹⁾ Excluant les ajustements latents de la juste valeur des instruments financiers et les ajustements latents de change.

⁽²⁾ S'applique seulement aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques adoptant les IFRS dans les formules CC. Le net des ajustements latents de la juste valeur des instruments financiers à leur juste valeur par le biais du résultat net et les dérivés. Les sociétés d'État et autres entités consolidées adoptant les NCSP dans les formules CC doivent présenter le net des ajustements latents à la juste valeur des instruments financiers catégorisés à la juste valeur ainsi que les gains/pertes latents de change dans l'état des gains et pertes de réévaluation cumulés (formule CC-4b).

⁽³⁾ Part cumulée des pertes de la participation ne donnant pas le contrôle n'excédant pas sa part du capital.

⁽⁴⁾ Veuillez vous référer à la formule CC-12 pour une liste des sociétés d'État et autres entités comptables. Les entités n'étant pas énumérées sur la formule sont considérées comme des tiers.

Société ABC Limitée
CC-3a
Revenus - Renseignements complémentaires
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Nom de l'organisation gouvernementale, la société d'État ou l'autre entité comptable
Exploitation			
Ventes de biens et de produits d'information	2 500		Défense nationale
	3 000		Santé Canada
Services de nature non réglementaire		3 000	Conseil canadien des normes
Autres (préciser): Autres-Moins de 1 million \$		1 000	
	5 500	4 000	
Crédits parlementaires			
	25 000	XXXX	Industrie Canada (crédit xx)
		XXXX	
		XXXX	
		XXXX	
	25 000	0	
Placements ⁽¹⁾			
	1 400		Finances
	1 400	0	
Subventions			
	500		Industrie Canada
	500	0	
Autres (préciser) :			
Amortissement des dépenses en capital	9 350		
	9 350	0	
Total (correspond à CC-3)	41 750	4 000	

⁽¹⁾ Excluant les ajustements latents de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Société ABC Limitée
CC-3b
Charges - Renseignements complémentaires
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Nom de l'organisation gouvernementale, la société d'État ou l'autre entité comptable
Coût des ventes/services:			
Personnel (à l'exclusion des régimes de retraite et autres avantages futurs)	2 000		Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Transports et communications			
Information		1 500	Commission canadienne du blé
Services professionnels et spéciaux			
Location			
Réparations et entretien			
Services publics, matériaux et fournitures			
	2 000	1 500	
Régime de pensions et autres avantages futurs:			
Total des avantages	0	0	Le Centre des pensions de TPSGC (Ministère #87)
Total des intérêts	0	0	
	0	0	
Subventions:			
	0	0	
Frais financiers:			
	2 500		Industrie Canada
	2 500	0	
Autres (préciser) :			
	0	0	
Total (correspond à CC-3)	4 500	1 500	

Société ABC Limitée
CC-3c
Autres éléments du résultat global
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Autres éléments du résultat global pour l'exercice courant:				
Éléments non-reclassifiés au résultat net ⁽¹⁾:				
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite à prestations déterminées				0
Autres (préciser):				0
				0
				0
Total des éléments non-reclassifiés au résultat net (à CC-4):	0	0	0	0
Éléments reclassifiés en résultat net ⁽²⁾:				
Gains (pertes) non réalisés sur dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				0
Gains (pertes) non réalisés survenus au cours de la période sur les actifs financiers disponibles à la vente			1 372	1 372
Gains (pertes) de change non réalisés sur couvertures			2	2
Autres (préciser):				0
				0
				0
Total des éléments reclassifiés au résultat net (à CC-4b):	0	0	1 374	1 374
Total des autres éléments du résultat global pour l'exercice courant	0	0	1 374	1 374

⁽¹⁾ Comprend des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global qui vont directement aux bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net.

⁽²⁾ Comprend des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global et accumulés dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à leur réalisation, au cours de laquelle sont transférés aux bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net par le biais du bénéfice (perte) net.

Société ABC Limitée
CC-4
Comptes de capital
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Surplus d'apport	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Solde d'ouverture au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	20 000
Surplus d'apport :	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Nouveaux capitaux			XXXX	0
Crédits parlementaires spéciaux		XXXX	XXXX	0
Fonds payés au gouvernement (entrer montants négatifs)		XXXX	XXXX	0
Autres (préciser) :				0
Dons d'oeuvres d'art			200	200
Montant transféré des bénéfices/pertes accumulés	1 000			1 000
				0
				0
				0
Solde de clôture - fin de période (à CC-2)	XXXX	XXXX	XXXX	21 200

Bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net ⁽¹⁾	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Solde au début tel que rapporté au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	44 000
Redressement - modification de convention comptable ⁽²⁾	XXXX	XXXX	XXXX	1 500
Redressement - autres ⁽³⁾	XXXX	XXXX	XXXX	
Solde au début tel que redressé au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	45 500
Bénéfice net/perte nette (selon CC-3)	XXXX	XXXX	XXXX	14 070
Dividendes déclarés au gouvernement (entrer montants négatifs)	-8 450	XXXX	XXXX	-8 450
Autres éléments du résultat global non-reclassifiés en résultat net pour l'exercice courant (selon CC-3c)	0	0	0	0
Autres (préciser) :				0
Montant transféré au surplus d'apport	-1 000			-1 000
				0
				0
Solde - fin de période (à CC-2)	XXXX	XXXX	XXXX	50 120

⁽¹⁾ L'actif (passif) net exclut les Gains (Pertes) de réévaluation cumulés (voir CC-4b)

⁽²⁾ Les sociétés d'État doivent remplir la formule CC-7 pour toute modification de convention comptable.

⁽³⁾ Détail des redressements :

⁽³⁾ Détail des redressements :

Société ABC Limitée
CC-4a
Comptes de capital
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Capital-actions	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Solde d'ouverture au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	17 750
Capital-actions :	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Nouvelles émissions				0
Autres (préciser) :				0
.....				0
.....				0
Solde de clôture - fin de période (à CC-2)	XXXX	XXXX	XXXX	17 750

Autres comptes de capital/fonds	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Nom :				
Solde d'ouverture au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	
Nouveau capital			XXXX	0
Capital/crédits parlementaires spéciaux		XXXX	XXXX	0
Fonds payés au gouvernement (entrer montants négatifs)		XXXX	XXXX	0
Autres (préciser) :				0
.....				0
.....				0
Solde de clôture - fin de période (à CC-2)	XXXX	XXXX	XXXX	0

Société ABC Limitée
CC-4b
Comptes de capital
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État entreprise et autres entreprises publiques.

Cumul des autres éléments du résultat global	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Solde d'ouverture au 1er avril				728
Autres éléments du résultat global reclassifiés au résultat net pour l'exercice courant (selon CC-3c)	0	0	1 374	1 374
Montants reclassifiés au résultat net pour l'exercice courant:				0
Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				0
Pertes (gains) réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente				0
Pertes (gains) de change sur couvertures				0
Autres (préciser) :				0
.....				0
.....				0
Montant total reclassifié au résultat net pour l'exercice courant	0	0	0	0
Solde à la fin de la période (à CC-2)	0	0	1 374	2 102

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées .

Gains (Pertes) de réévaluation cumulés	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Solde d'ouverture au 1er avril				0
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :				
Dérivés				0
Les investissements de portefeuille				0
Instruments financiers catégorisés à la juste valeur				0
Devises étrangères ⁽¹⁾				0
Autres (préciser) :				0
Montants reclassés dans l'état des résultats :				
Dérivés				0
Les investissements de portefeuille				0
Instruments financiers catégorisés la juste valeur				0
Devises étrangères ⁽¹⁾				0
Autres (préciser) :				0
Gains et pertes de changes dans une devise étrangère :				
				0
				0
				0
				0
Gains (Pertes) de réévaluation nets de la période	0	0	0	0
Solde à la fin de la période (à CC-2)	0	0	0	0

⁽¹⁾ Gains / pertes de change non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés au coût amorti (ceux-ci sont inclus dans les ajustements de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur).

Société ABC Limitée
CC-5
Renseignements supplémentaires annuels
Tableau sur les immobilisations
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

	Immobilisations						Amortissement cumulé					
	Solde d'ouverture au 1er avril	Ajouts durant l'exercice	Ventes/cessions/radiations (Entrer en négatif)	Transferts des travaux en cours	Autres opérations ⁽¹⁾	Solde de clôture au 31 mars	Solde d'ouverture au 1er avril	Amortissement durant l'exercice	Ventes/cessions/radiations (Entrer en négatif)	Autres opérations ⁽¹⁾	Solde de clôture au 31 mars	Valeur comptable nette au 31 mars
Immobilisations corporelles												
<i>Terrains, bâtiments et ouvrages</i>												
Terrains	10 000					10 000					0	10 000
Bâtiments	100 000					100 000	28 000	4 000			32 000	68 000
Ouvrages et infrastructures						0					0	0
Total partiel	110 000	0	0	0	0	110 000	28 000	4 000	0	0	32 000	78 000
<i>Matériel et outillage</i>												
Matériel et outillage	2 485	800			200	3 485	1 500	250		50	1 800	1 685
Matériel informatique	5 500	5 000	-4 500			6 000	3 300	1 200	-2 000		2 500	3 500
Logiciels	10 000		-3 500	10 000		16 500	2 400	400	-1 000		1 800	14 700
Autre matériel (y compris le mobilier)	5 000	500				5 500	3 300	600			3 900	1 600
Total partiel	22 985	6 300	-8 000	10 000	200	31 485	10 500	2 450	-3 000	50	10 000	21 485
<i>Véhicules</i>												
Navires et embarcations						0					0	0
Aéronefs						0					0	0
Véhicules automobiles (non militaires)	44 000					44 000	4 000	2 500		300	6 800	37 200
Autres véhicules						0					0	0
Total partiel	44 000	0	0	0	0	44 000	4 000	2 500	0	300	6 800	37 200
<i>Améliorations locatives</i>												
Améliorations locatives	850					850	350	100			450	400
<i>Autres</i>												
Oeuvres d'art, collections de musée, etc.	15					15					0	15
Autres (préciser) :						0					0	0
Total partiel	15	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	15
Total - immobilisations corporelles	177 850	6 300	-8 000	10 000	200	186 350	42 850	9 050	-3 000	350	49 250	137 100
Travaux en cours - immobilisations corporelles												
Bâtiments en construction						0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Ouvrages en construction						0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Travaux en cours - logiciels	9 500	500		-10 000		0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Autres constructions ou travaux en cours						0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Total - travaux en cours - immobilisations corporelles	9 500	500	0	-10 000	0	0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Grand total des immobilisations (La valeur comptable nette doit correspondre à CC-1)	187 350	6 800	-8 000	0	200	186 350	42 850	9 050	-3 000	350	49 250	137 100

Produits de disposition de toutes les immobilisations au cours de l'exercice se terminant le 31 mars :

3 000

⁽¹⁾ Pour les ajustements supérieurs à 1 million de dollars, veuillez fournir de l'information additionnelle ci-dessous :

Société ABC Limitée
CC-5a
Renseignements supplémentaires annuels
Biens/Obligations – Contrats de location-acquisition
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

	Contrat de location-acquisition					Amortissement cumulé						
	Solde d'ouverture au 1er avril	Ajouts durant l'exercice	Cessions/radiations (Entrer en négatif)	Transferts des travaux en cours	Autres opérations ⁽¹⁾	Solde de clôture au 31 mars	Solde d'ouverture au 1er avril	Amortissement durant l'exercice	Cessions/radiations (Entrer en négatif)	Autres opérations ⁽¹⁾	Solde de clôture au 31 mars	Valeur comptable nette au 31 mars
Terrains, bâtiments et ouvrages												
Terrains						0					0	0
Bâtiments	40 225					40 225	5 750	1 150			6 900	33 325
Ouvrages et infrastructures						0					0	0
Total partiel	40 225	0	0	0	0	40 225	5 750	1 150	0	0	6 900	33 325
Matériel et outillage												
Matériel et outillage	25					25	5	5			10	15
Matériel informatique						0					0	0
Logiciels						0					0	0
Autre matériel (y compris le mobilier)						0					0	0
Total partiel	25	0	0	0	0	25	5	5	0	0	10	15
Véhicules												
Navires et embarcations						0					0	0
Aéronefs						0					0	0
Véhicules automobiles (non militaires)	10 000					10 000	1 000	1 000			2 000	8 000
Autres véhicules						0					0	0
Total partiel	10 000	0	0	0	0	10 000	1 000	1 000	0	0	2 000	8 000
Total des biens relatifs à des contrats de location-acquisition (correspond à CC-1)	50 250	0	0	0	0	50 250	6 755	2 155	0	0	8 910	41 340

Identification du contrat de location-acquisition	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation (%)	Solde au 31 mars			Paiements exigibles dans les exercices ultérieurs ⁽²⁾								
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles en vertu d'un bail	Moins : intérêts théoriques	Engagements nets en vertu d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Exercice 6 et exercices ultérieurs			
Baux > 1 million \$															
Terrains, bâtiments et ouvrages															
National Heritage Building, Avlmer, Quebec	30 septembre 1997	35	7.50	106 750	73 230	33 520	Paiements	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	89 250	
						0	Intérêts	2 514	2 440	2 361	2 275	2 183	2 183	61 457	
						0	Obligation nette	986	1 060	1 139	1 225	1 317	1 317	27 793	
Matériel et outillage							0	Paiements							
						0	Intérêts								
						0	Obligation nette	0	0	0	0	0	0	0	
Véhicules							0	Paiements							
						0	Intérêts								
						0	Obligation nette	0	0	0	0	0	0	0	
Tous les baux < 1 million \$							0	Paiements							
				15 500	5 320	10 180	Paiements	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	9 500	
						0	Intérêts	713	679	642	603	516	516	2 167	
						0	Obligation nette	487	521	558	597	684	684	7 333	
						0									
Total (les engagements nets en vertu d'obligations découlant de contrats de location-acquisition doivent correspondre à CC-2)				122 250	78 550	43 700		4 700	4 700	98 750					

Frais d'intérêts encourus provenant de contrats de location-acquisition au cours de l'exercice : 4325

⁽¹⁾ Pour les ajustements supérieurs à 1 million de dollars, veuillez fournir de l'information additionnelle ci-dessous :

⁽²⁾ Le total de ces colonnes doit correspondre au montant total des paiements exigibles en vertu d'un bail.

Société ABC Limitée
CC-5b
Renseignements supplémentaires annuels
Renseignements supplémentaires sur les immobilisations
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli par toutes les sociétés d'État et autres entités comptables.

Énumérer les immobilisations administrées au nom du gouvernement, d'un ministre ou d'un autre organisme gouvernemental, dont le coût ou une partie du coût n'est pas inscrit dans vos états financiers (et le coût est supérieur à 1 000 000 \$).
 Veuillez nous fournir les détails dans le tableau ci-dessous pour toute fraction du coût de l'actif inscrit et tout autre coût connu non inscrit.

Description de l'actif	Propriétaire de l'actif	Coût d'origine inscrit	Valeur comptable nette inscrite	Coût non inscrit	
				Coût estimatif (si disponible)	Valeur comptable nette estimative
Bâtiment A, Promenade Sussex	TPSGC	0	0		

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

1. Énumérer les immobilisations qui ont été inscrites à une valeur autre que son coût d'origine lors de l'acquisition par le gouvernement. Par exemple, un actif qui a été transféré par le gouvernement à la valeur marchande.
 Veuillez nous fournir les détails dans le tableau ci-dessous pour tout actif ayant une valeur comptable nette supérieure à 1 000 000 \$.

Description	Valeur marchande inscrite	Valeur comptable nette	Coût d'origine	
			Coût estimatif (si disponible)	Valeur comptable nette estimative
Bâtiment C, rue Wellington	2 000	1 500	1 700	1 400

2. Énumérer tout apport sous forme d'immobilisation corporelle reçu au cours de l'exercice. Veuillez nous fournir une description de la nature et du montant de l'apport de l'immobilisation corporelle reçu au cours de la période et constaté dans les états financiers, et également le détail de sa provenance (c.-à-d. interne ou externe au périmètre comptable du gouvernement).
 Nota : Seulement requis lorsque la juste valeur marchande estimative de l'actif est supérieur à 1 000 000 \$.

Description	Juste valeur marchande estimative	Source
Matériel informatique	5 000	Défense nationale

3. Énumérer les immobilisations corporelles qui sont constatées à la valeur nominale. Veuillez indiquer la nature et l'utilisation de ces actifs.

Description	Utilisation de l'actif
Peintures et autres œuvres d'art	Pour fins d'exposition

Société ABC Limitée
CC-5c
Renseignements supplémentaires annuels
Politiques d'amortissement, oeuvres d'art ou articles similaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Catégorie d'actif	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile ou taux (selon le cas)
Immobilisations corporelles		
Bâtiments et ouvrages		
Bâtiments	Linéaire	35 ans
Ouvrages et infrastructures		
Matériel et outillage		
Matériel et outillage	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans
Autre matériel (y compris le mobilier)	Linéaire	10 ans
Véhicules		
Navires et embarcations		
Aéronefs		
Véhicules automobiles (non militaires)	Linéaire	5 ans
Autres véhicules		
Améliorations locatives		
Améliorations locatives	Linéaire	Selon la durée du bail
Biens sous contrats de location-acquisition		
Biens sous contrats de location-acquisition	Linéaire	Selon la durée du bail

Décrire la nature des collections de musée, des oeuvres d'art, des trésors historiques ou d'autres articles similaires détenus par votre organisation.

Description des œuvres d'art ou d'autres articles similaires ⁽¹⁾	Valeur comptable nette ⁽²⁾
Collection d'estampes, de photographies et d'affiches	15
Total (correspond à CC-5)	15

⁽¹⁾ Si déjà décrit dans les états financiers vérifiés, la note de renvoi appropriée est :

⁽²⁾ Si ces articles ont une valeur inscrite dans les livres comptables de la société, veuillez indiquer leur valeur comptable nette.

Société ABC Limitée
CC-6
Renseignements supplémentaires : Emprunts
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli par toutes les sociétés d'État et autres entités comptables trimestriellement.

Emprunts contractés auprès de tiers, incluant les intérêts courus				
	Emprunts garantis par le gouvernement	Autres emprunts	Intérêts courus	Total
Solde au 1er avril	54 800		1 200	56 000
Nouveaux emprunts et autres crédits	19 400			19 400
Remboursements et autres débits	6 700		387	7 087
Solde à la fin de la période (correspond à CC-2)	67 500	0	813	68 313

(Les tableaux suivants doivent être déclarés à chaque exercice seulement)

Échéance des emprunts auprès de tiers, incluant les intérêts courus								
Remboursements minimaux d'emprunts à partir du prochain exercice								
Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars	Détails - S'applique seulement aux entités consolidées						Total (à être rempli par tous)	
	Instrument # 1		Instrument # 2		Instrument # 3		Total	
	Montants	Taux d'intérêt moyen	Montants	Taux d'intérêt moyen	Montants	Taux d'intérêt moyen	Montants	Taux d'intérêt moyen
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Exercice 1 (prochain exercice)	3 000	8,50	4 000	8,50			7 000	8,50
Exercice 2	3 000	8,50	4 000	8,50			7 000	8,50
Exercice 3	3 000	8,50	4 000	8,50			7 000	8,50
Exercice 4	3 000	8,50	4 000	8,50			7 000	8,50
Exercice 5	2 500	8,50	3 500	8,50			6 000	8,50
Exercices ultérieurs	16 000	8,50	17 500	8,50			33 500	8,50
Intérêts courus			813				813	
Total (correspond à CC-2)	30 500	8,50	37 813	8,50	0	0	68 313	8,50

Devises des emprunts auprès de tiers, incluant les intérêts courus								
Devises des emprunts	Détails - S'applique seulement aux entités consolidées						Total (à être rempli par tous)	
	Instrument # 1		Instrument # 2		Instrument # 3		Total	
	Montants	Valeur en \$ canadien au 31 mars	Montants	Valeur en \$ canadien au 31 mars	Montants	Valeur en \$ canadien au 31 mars	Montants	Valeur en \$ canadien au 31 mars
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
\$ canadien			37 813	37 813			37 813	37 813
\$ américain	25 000	30 500					25 000	30 500
Livre							0	0
Yen							0	0
Mark allemand							0	0
\$ australien							0	0
Euro							0	0
Florin néerlandais							0	0
\$ néo-zélandais							0	0
Rand sud-africain							0	0
Couronne suédoise							0	0
Couronne norvégienne							0	0
\$ Hong Kong							0	0
Unité monétaire européenne (UME)							0	0
Autres (préciser) :							0	0
Emprunts en dollars canadiens		0	37 813		0		37 813	37 813
Total de la valeur équivalente en dollars canadiens	30 500		0		0		30 500	30 500
Total des emprunts (correspond au tableau b) ci-dessus)	30 500		37 813		0		68 313	68 313

Modalités et conditions des instruments d'emprunt - À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Instrument # 1	
Instrument # 2	
Instrument # 3	

Société ABC Limitée
CC-6a
Renseignements supplémentaires annuels : Passif éventuel et obligations contractuelles
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques trimestriellement.

Passif éventuel	Montant enregistré
Par catégorie (éléments dont la divulgation est nécessaire) :	
Réclamations et causes en instance et imminentes	1 000
Garanties de prêt	2 500
Cautionnements d'exécution	
Lettres de crédit	
Passif éventuel associé à des sites contaminés	
Actions remboursables	
Autres (préciser) :	
Total	3 500

À être rempli seulement par les sociétés d'État entreprises et autres entités publiques à la fin de l'exercice.

Obligations contractuelles (au 31 mars)	Total de l'obligation contractuelle impayée à la date de clôture
Description :	
Accords de paiements de transfert	
Subventions pour exercices ultérieurs	43 000
Sous-total Accords de paiements de transfert	43 000
Prêts ⁽¹⁾	
Prêt autorisé non déboursé à Société 123, Toronto, Ontario	64 000
Sous-total Prêts	64 000
Dépenses en capital	
Achat de véhicules, Société XYZ, Ottawa, Ontario	50 000
Sous-total Dépenses en capital	50 000
Contrats de location-acquisition et autres	
Location d'espace de bureau, 200 Elgin, Ottawa, Ontario	51 000
Sous-total Contrats de location-acquisition et autres	51 000
Total	208 000

⁽¹⁾ Les prêts indiqués dans ce tableau doivent représenter des engagements de prêt qui deviendront des créances pour votre organisation.

Société ABC Limitée
CC-6b-1
Renseignements supplémentaires : Passif éventuel
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées trimestriellement.

Catégories de passif éventuel			
<u>Réclamations et litiges :</u>			
	Valeur nominale	Estimation légale	Estimation de la direction
			Passif enregistré (le cas échéant)⁽¹⁾
Le gouvernement du Canada est impliqué dans le litige :			
Cas A	2 000	1 500	1 500
Cas B			1 700
Le gouvernement du Canada n'est pas impliqué dans le litige :			
Cas C			2 000
Total - Réclamations et litiges :	2 000	1 500	1 500
<u>Autres catégories (préciser) :</u>			
Total - Autres catégories:	0	0	0

	Limite autorisée	Montant à recouvrer	Passif enregistré
Garanties⁽²⁾ :			
Garanties financières	N/A	5 000	5 000
Total - Garanties :	0	5 000	5 000

⁽¹⁾ Ce montant représente la comptabilisation d'une provision pour réclamations et litiges.

⁽²⁾ Pour les garanties, prière d'inclure toutes les garanties et fournir le passif enregistré s'il y a lieu.

Société ABC Limitée
CC-6b-2
Renseignements supplémentaires : Obligations contractuelles
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées à la fin de l'exercice.

Obligations contractuelles (au 31 mars)

Veuillez compléter le tableau suivant pour toute obligation contractuelle relative à une immobilisation, à un contrat de location-exploitation, à un achat et à un accord de paiement de transfert lorsque le montant total impayé au 31 mars est égal ou supérieur à 10 000 000 \$ par projet ou par transaction individuelle si celle-ci ne fait pas partie d'un projet.

Nom de l'entrepreneur et description du contrat	Coût estimatif total du projet	(A) Montant contracté au 31 mars	(B) Montant porté aux dépenses au 31 mars	(A) - (B) Obligations contractuelles impayées au 31 mars	Montant à être versé provenant d'obligations contractuelles impayées au 31 mars						Total
					Exercices ultérieurs						
					Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Exercice 6 et ultérieurs	
Immobilisations :											
Achat de véhicules, Société XYZ, Ottawa, Ontario	75 000	75 000	25 000	50 000	25 000	25 000					50 000
				0							0
				0							0
				0							0
Sous-total - Immobilisations:	75 000	75 000	25 000	50 000	25 000	25 000	0	0	0	0	50 000
Contrats de location-exploitation :											
Location d'espace de bureau, 200 Elgin, Ottawa, Ontario	60 000	60 000	9 000	51 000	12 000	12 000	12 000	12 000	3 000		51 000
				0							0
				0							0
				0							0
Sous-total - Contrats de location-exploitation:	60 000	60 000	9 000	51 000	12 000	12 000	12 000	12 000	3 000	0	51 000
Achats :											
				0							0
				0							0
				0							0
				0							0
Sous-total - Achats:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accords de paiements de transfert :											
Subventions pour exercices ultérieurs	43 000	43 000		43 000	28 000	8 000	7 000				43 000
				0							0
				0							0
				0							0
Sous-total - Accords de paiements de transfert:	43 000	43 000	0	43 000	28 000	8 000	7 000	0	0	0	43 000
Total	178 000	178 000	34 000	144 000	65 000	45 000	19 000	12 000	3 000	0	144 000

Société ABC Limitée
CC-7
Modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

À être rempli par toutes les sociétés d'État et autres entités trimestriellement.

Description de la modification de convention comptable ou de l'opération inhabituelle	Incidence sur les états financiers	Montant \$
Modification de conventions comptables		
Adoption du SP 3410 - Paiements de transfert	Diminution du passif et augmentation de l'avoir	1 500
Sous-total - Modification de conventions comptables		1 500
Opérations inhabituelles		
Sous-total - Opérations inhabituelles		0

Société ABC Limitée
CC-8

Rapprochement entre les Normes internationales d'informations financières (IFRS) et les Normes comptables du secteur public (NCSP)

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État consolidées adoptant les IFRS trimestriellement.

État des résultats	Solde de clôture IFRS fin du trimestre (exercice)	Ajustement périodique accumulé (1er avril à la fin du trimestre)	Solde de clôture NCSP fin du trimestre (exercice)	Explication
Revenus (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	116 300		116 300	
			0	
			0	
			0	
Total	116 300	0	116 300	
Charges (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	95 500		95 500	
Régime de pensions et autres avantages futurs	2 300	295	2 595	NCSP ne reconnaît pas la méthode du corridor
			0	
			0	
Total	97 800	295	98 095	
Bénéfice/(perte) net	18 500	- 295	18 205	Réduction des capitaux propres pour les avantages sociaux

État de la situation financière	Solde de clôture IFRS, fin du trimestre (exercice)	Redressement des IFRS aux NCSP	Solde de clôture NCSP	Explication
Actifs (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	295 903		295 903	
			0	
			0	
			0	
Total	295 903	0	295 903	
Passifs (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	179 363		179 363	
Régime de pensions et autres avantages futurs	21 528	295	21 823	NCSP ne reconnaît pas la méthode du corridor
			0	
			0	
Total	200 891	295	201 186	
Avoir (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	41 052		41 052	
Bénéfices/pertes accumulés	53 960	295	54 255	Réduction des capitaux propres pour les avantages sociaux
			0	
			0	
Total	95 012	295	95 307	

Résumer brièvement les mesures que votre organisation a prises afin de s'assurer que toutes les différences entre les IFRS et les NCSP ont été identifiées et enregistrées.

--

Société ABC Limitée
CC-10
Programmes d'assurance
31 mars 2015

**S'applique à SCHL, SADC, EDC et autres sociétés d'État ou autres entités comptables administrant
des programmes d'assurance**
(en milliers de dollars)

Le rapport couvre la période se terminant le : 31 mars 2015

Programmes d'assurance des sociétés d'État et autres entités

Nom du programme d'assurance : Fonds d'emprunt ABC

	Période en cours		Période précédente ⁽¹⁾
Assurance en vigueur à la date de déclaration indiquée ci-dessus	40 300		37 500
Solde d'ouverture du fonds au 1er avril, exercice en cours et précédent	500	(A)	- 200
Revenus pour la période			
Primes et droits	35		15
Revenus de placement	10		3
Crédits parlementaires			
Autres revenus (préciser) :	5		
Total des revenus	50	(B)	18
Charges pour la période			
Pertes sur ou provision pour indemnités	100		200
Intérêts sur emprunts	25		10
Frais d'administration	15		20
Fonds retournés au gouvernement			
Autres charges (préciser) :			
Total des charges	140	(C)	230
Bénéfice (perte) pour la période (B-C)	- 90	(D)	- 212
Solde de clôture du fonds (A+D)	410		- 412
Montants nets des indemnités versées ou courues depuis le 1er avril	78		61
Moyenne des montants nets des indemnités versées au cours des cinq derniers exercices	33		26

LES RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE ÉTUDE ACTUARIELLE/ÉVALUATION

Une étude actuarielle du fonds en date du 30 septembre 2012 dénote une insuffisance de fonds de 438\$.

LES FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SUR LES OPÉRATIONS OU LE SOLDE DU FONDS/DE LA PROVISION

Les autres revenus de 5 \$ représentant un bénéfice provenant d'une activité administrative. Il est probable que le gouvernement contribuera 600 \$ au cours du prochain trimestre. Les primes augmenteront de 20 pour cent au plus tard le 31 décembre.

CC-12
Liste des sociétés d'État et autres entités comptables
31 mars 2015

Sociétés d'État et autres entités consolidées	
Abrév.	Nom
ACSTA	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
APWD	Autorité du pont Windsor-Détroit
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CCL	Commission canadienne du lait
CCT	Commission canadienne du tourisme
CCN	Commission de la capitale nationale
CCN	Conseil canadien de normes
CAC	Conseil des Arts du Canada
CDC	Construction de Défense (1951) Limitée
CCC	Corporation commerciale canadienne
CGVMSL	Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent
EACL	Énergie atomique du Canada, Limitée
FCRR	Fondation canadienne des relations raciales
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
TDCC	Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable
FLMPN	Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations
MA	Marine Atlantique S.C.C.
MCN	Musée canadien de la nature
MCIQ	Musée canadien de l'immigration du Quai 21
MCH	Musée canadien de l'histoire
MCDP	Musée canadien des droits de la personne
MBAC	Musée des beaux-arts du Canada
MNST	Musée national des sciences et de la technologie
PJCCI	Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, Les
PPP	PPP Canada Inc
SPFL	Société des ponts fédéraux Limitée, La
SCNA	Société du Centre national des Arts
SRC	Société Radio-Canada
TELEFILM	Téléfilm Canada
VIARCI	VIA Rail Canada Inc

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	
Abrév.	Nom
APA	Administration de pilotage de l'Atlantique
APGL	Administration de pilotage des Grands Lacs
APL	Administration de pilotage des Laurentides
APP	Administration de pilotage du Pacifique
APBW	Administration du pont Blue Water
APB	Administration portuaire de Belledune
APH	Administration portuaire de Halifax
APHML	Administration portuaire de Hamilton
APM	Administration portuaire de Montréal
APN	Administration portuaire de Nanaimo
APO	Administration portuaire d'Oshawa
APPA	Administration portuaire de Port Alberni
APPR	Administration portuaire de Prince Rupert
APQ	Administration portuaire de Québec
APS	Administration portuaire de Saguenay
APSJ	Administration portuaire de Saint John
APSTJ	Administration portuaire de St-John's
APSI	Administration portuaire de Sept-Iles
APTB	Administration portuaire de Thunder Bay
APT	Administration portuaire de Toronto
APTR	Administration portuaire de Trois-Rivières
APV	Administration portuaire de Vancouver Fraser
APW	Administration portuaire de Windsor
BDC	Banque de développement du Canada
BC	Banque du Canada
CCB	Commission canadienne du blé, La
CIDC	La Corporation de développement des investissements du Canada
EDC	Exportation et développement Canada
FAC	Financement agricole Canada
MRC	Monnaie royale canadienne
OIRPC	Office d'investissement du régime de pensions du Canada
OIRPSP	Office d'investissement du régime de pensions du secteur public
OCPED	Office de commercialisation du poisson d'eau douce
RTI	Ridley Terminals Inc
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SCP	Société canadienne des postes
SADC	Société d'assurance-dépôts du Canada
SGCH	Société de gestion Canada Hibernia
SICL	Société immobilière du Canada Limitée